

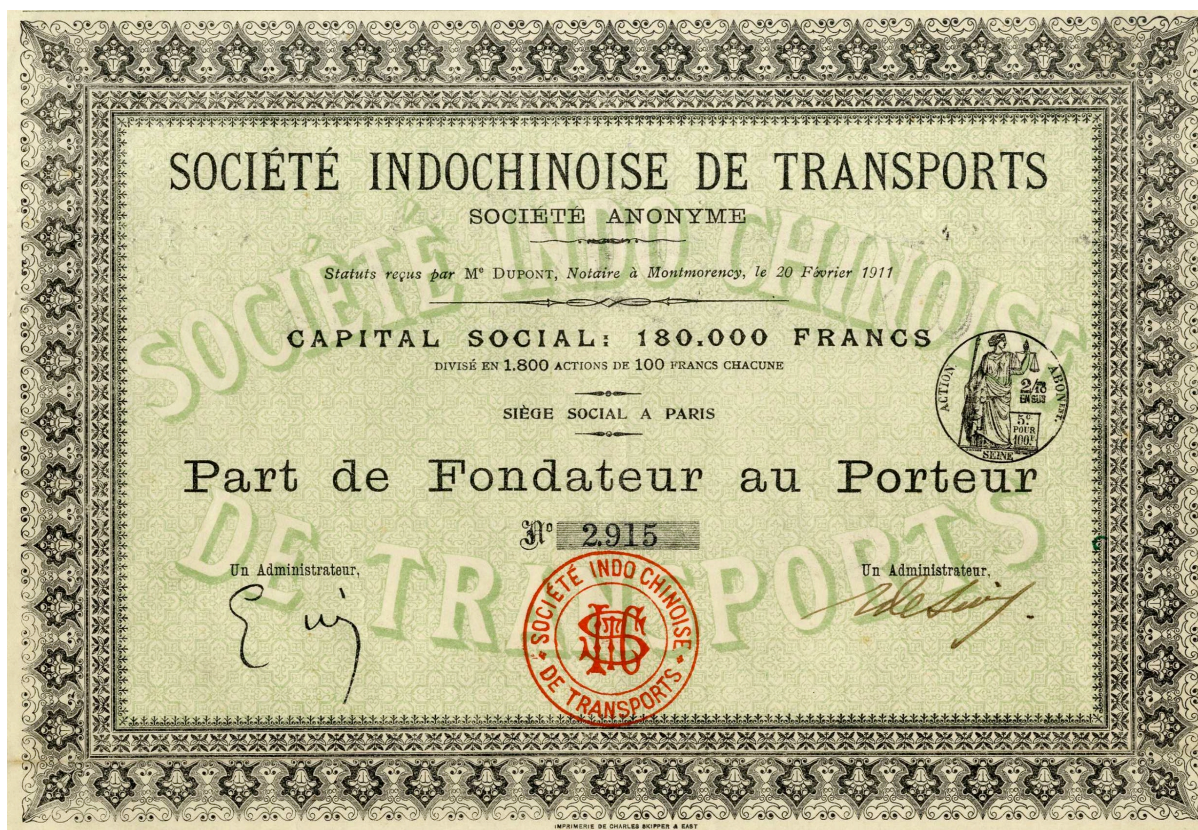
Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 26 mars 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS, Saïgon

S.A., 1911. Transports fluviaux en Cochinchine et au Cambodge.

### CONSTITUTION (Cote de la Bourse et de la banque, 7 avril 1911)

Société Indo-Chinoise de Transports, au capital de 180.000 fr. (pouvant être porté à 300.000 fr.), divisé en 1.800 actions de 100 fr. Il est créé, en outre, 3.000 parts de fondateur attribuées à M. J. Duclous [sic : Duclos], apporteur. — Siège social à Paris, 22, rue de l'Échiquier. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Montmorency (Seine-et-Oise) et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 7 avril 1911.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Société anonyme

Statuts reçus par M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Montmorency, le 20 février 1911

Capital social : 180.000 fr.

divisé en 1.800 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.
---

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Guis ?  
Un administrateur (à droite) : ?  
Imprimerie de Charles Skipper & East

APPELS DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 avril 1911)

Société Indo-Chinoise de Transports. — Appel du 2<sup>e</sup> quart, soit 25 fr. par titre, à verser le 31 mai 1911 au plus tard, à la caisse sociale, 22, rue de l'Échiquier à Paris. — *Petites Affiches*, 18 avril 1911.

(*Annuaire des entreprises coloniales*, 1912)

Société indochinoise de transports

Paris

0,3 MF

transports

[François] Guis <sup>1</sup> (pdt), R[oger] Poincine de Sivry <sup>2</sup>.

*Bulletin des annonces légales obligatoires* du 22 avril 1912

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 avril 1912)

Sociétés françaises

Indo-Chinoise de Transports (Société). — Notice sur la constitution. Émission de 1.200 actions nouvelles de 100 fr.

<sup>1</sup> François Guis (Six-Fours-les-Plage, 1861-Paris, 6 janvier 1914) : commis et payeur adj. à la trésorerie d'Algérie et des colonies. En service à Oran (1881-1882), Saïgon (1882-1885), Philippeville (1885-1887), Hanoï (1887-1888). Chef du service de l'ordonnancement à la résidence supérieure du Tonkin (1<sup>er</sup> fév. 1888), chef du bureau du contrôle financier de l'Indochine. Directeur général des finances et de la comptabilité de l'Indo-Chine au gouverneur général (1<sup>er</sup> oct. 1890) ; directeur p. i. (avril 1892-mai 1894), puis dir. adj. (avril 1895) du contrôle financier de l'Indo-Chine. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 oct. 1899 : chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe des comptables des résidences du Tonkin. Off. de la Légion d'honneur du 13 juillet 1908 : directeur général des finances et de la comptabilité de l'Indo-Chine. En retraite (1910). Administrateur des Distilleries de l'Indochine et de la Société indo-chinoise des allumettes.

<sup>2</sup> Roger Poincine de Sivry (1869-1942) : en outre président des Mines du Pia-Ouac (Tonkin) et administrateur de la Minière du Diahot (Nouvelle-Calédonie).

Marié en 1903 avec Marguerite Martin, dont Marie-Thérèse, Raymond, Monique, Élisabeth et Jeanne.

APPEL DE FONDS  
Société indochinoise de transports  
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1912)

Le versement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quarts, soit 5 francs par action devra être effectué au plus tard le 30 septembre.

---

APPELS DE FONDS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 novembre 1912)

Société Indo-Chinoise de Transports. — Versements du dernier quart, soit 25 fr. par action, avant le 16 janvier 1912. Au siège social, à Paris, 22, rue de l'Échiquier. — *Petites Affiches*, 30 novembre 1912.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Garage : 4, rue Filippini, Saïgon  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915)

MM. J. DUCLOS, directeur.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Garage : 4, rue Filippini, Saïgon  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 121)

MM. J. DUCLOS, directeur ; L. EMON, employé ; J. PAIROT, mécanicien.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Garage : 4, rue Filippini, Saïgon  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, 1-136)

MM. J. DUCLOS, administrateur délégué ;  
H. WINTREBERT, directeur ;  
L. EMON, comptable ;  
MUET, chef d'atelier.

---

PROVINCE DE CHAU-DOC  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, 1-166)

Commerçants et industriels  
Soc. indochinoise de transports : expl. de carrières de granit, moëllons, cailloux, etc.

---

## 1920-1922 : ABANDON DES TRANSPORTS FLUVIAUX AU PROFIT DES TRANSPORTS TERRESTRES

Jean DUCLOS, puis (1929) Jules JEAN-DUCLOS

Arrivé en Indochine à la veille de la Grande Guerre, il travaille quatre ans aux Douanes et régies avant de devenir directeur, administrateur délégué, puis président de la Société indochinoise de transports.

Il s'intéresse bientôt

• au caoutchouc :

administrateur, puis président des [Hévéas de Caukhoï](#),

administrateur de la [Société agricole de Baria](#),

administrateur de la [Binh-Truoc](#),

• à l'immobilier

administrateur de la [Compagnie foncière d'Indochine](#),

et de la [Compagnie foncière de l'Afrique](#)

• au riz :

président de la [Société foncière et rizicole de Soctrang](#),

administrateur de la [Thi-Doi](#)

et de la [Betsiboka à Madagascar](#).

• au café et au thé :

[Compagnie générale indochinoise des thés à Tourane](#)

[Plantations de Ky-Té](#),

[Plantations du Kontum](#),

• à l'énergie :

[Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord](#),

• à la finance et à la presse :

fondateur de l'Agence financière de l'Indochine,

société éditrice de l'[Indochine financière](#)

administrateur de la [Société financière de l'Indochine](#).

Un temps membre de la chambre de commerce de Saïgon et son délégué au port de commerce (1920), il est nommé membre suppléant (1934), puis membre titulaire (1936) du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine.

Une [rue de Saïgon](#) reçut son nom.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 135)

Garage : 4, rue Filippini, SAÏGON

MM. J[ean] DUCLOS, administrateur délégué ;

H. WINTREBERT, directeur ;

L. ÉMON, comptable ;

MUET, chef d'atelier.

---

AEC 1922-738 — Sté indochinoise de transports, 22, rue de l'Échiquier, PARIS.

Sté an. — Transports fluviaux en Cochinchine par chalands moteurs et affaires s'y rattachant.

Commerce de l'automobile, tracteurs. — Maison à Saïgon. — Président : M. [Roger] Poinset de Sivry [adm. Garages Kriéger et Brasier, Paris]. Divid. 1921 : actions, 26 fr. ; parts de fondateurs : 80 fr.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements.

---

Liste  
des contributions offertes par le Commerce pour rehausser l'éclat des  
Fêtes de la Victoire

---

Première liste  
(*L'Écho annamite*, 7 novembre 1922)

Garage Duclos [Sté indoch. de transp.] 50 00

---



Publicité in *Annuaire des plantations de caoutchouc de l'Indochine* (1923)

La Semaine de la motoculture à Mytho  
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1923)

Le gouverneur a procédé à la visite des stands et a félicité :

.....  
Maison S. I. T. [Sté indochinoise de transports](Duclos), très beau stand de machines agricoles ;

5° Tracteur Fordson (18 chevaux) charrue Oliver 2 socles. Le tracteur des Services agricoles ayant eu une panne électrique (mélange de fils) a été remplacé haut-le-pied par le tracteur de même marque exposé par la maison Duclos, lequel a immédiatement continué dans des conditions parfaites le travail en cours.

---

Semaine de la motoculture à Mytho  
(*L'Écho annamite*, 29 mars 1923)

Les expériences de motoculture ont continué, durant toute la journée du 26 mars, attentivement suivies par de nombreux Européens et indigènes ; la foule, cependant, moins dense que la veille, permettait aux intéressés de suivre les labours plus aisément et de plus près.

Les stands d'exposition continuent également à être parcourus avec la même faveur. Des transactions relativement importantes ont été enregistrées ; c'est ainsi que la maison S.I.T. a déjà vendu :

- 2 tracteurs Fordson ;
- 1 moto-pompe à incendie Delahaye pouvant indifféremment être attelée en remorque à toute automobile ou véhicule à traction animale ;
- 1 Groupe électrogène Ballot 50 lampes 50 bougies ;

2 Charrues Oliver à 2 socs.  
.....  
\_\_\_\_\_

Patronage laïque cochinchinois  
UNE BELLE EXCURSION SCOLAIRE  
(*L'Écho annamite*, 21 mai 1924)

La neuvième de la saison emmenait jeudi dernier 86 élèves des écoles de Giadinh sous la surveillance de six instituteurs.

.....  
On nous a dit que monsieur Beyssac, de la S. I. T., avait, chaque fois, mis gracieusement une auto à la disposition des organisateurs de ces excursions et contribué ainsi à y éviter tout désagrément.  
.....

## Charles BEYSSAC

Assistant aux Caoutchoucs de l'Indochine, il crée vers 1919 sa propre plantation à My-Hung (Giadinh) en association avec l'imprimeur Portail, ce qui lui vaut d'être élu en 1922 à la Chambre d'agriculture. Dès 1924, il est le bras droit de Duclos à la S.I.T. et accumule les mandats sociaux (11 en tout, selon Morlat), souvent en association avec Duclos : Hévas de Caukhoï, Société agricole de Baria, Plantations BOLA (filiale hévéa des rizières Thi-Doi), Beyssac, Kropff & Cie, Société civile d'études de plantations en Indochine (caoutchouc au Thanh-Hoa), Société foncière et rizicole de Soctrang, COGIT à Tourane, Plantations de Ky-Té et Plantations du Kontum....

Associé de la Compagnie immobilière et foncière France-Indochine (CIFFIC)(1926).

Élu en 1922 à la Chambre d'agriculture de la Cochinchine, membre fondateur du Syndicat des planteurs du Kontoum (septembre 1926), il rate de quelques voix, un mois plus tard, son entrée à la Chambre de commerce de Saïgon.

Il semble ne faire qu'un avec le Charles Beyssac recensé en 1933 comme titulaire de droits miniers en Annam, au Laos et au Cambodge (Marc Mouscadet, *L'Exploitation du sous-sol au Laos (1893-1940)*, mémoire, INALCO, 2013).



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Société anonyme

Statuts reçus par Me Dupont, notaire à Montmorency, le 20 février 1911

Capital social : 180.000 fr.  
divisé en 1.800 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

CAPITAL PORTÉ À 1.200.000 fr.  
Décision de l'assemblée générale  
du 24 mai 1921

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 1924

BON DE 50 fr. DÉLIVRÉ

Siège social à Paris

ACTION DE CENT francs AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Guis ?  
Un administrateur (à droite) : ?  
Imprimerie de Charles Skipper & East

## SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

Assemblée générale ordinaire du 29 octobre 1924  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 novembre 1924)

Le dividende est fixé à 40 fr. par action et 85 fr. par part.  
Les résultats de l'exercice en cours — est-il dit dans le rapport — s'annoncent comme devant continuer une progression satisfaisante.

\*  
\* \* \*

Ainsi que *L'Information* en a déjà rendu compte, l'assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu le 29 octobre, sous la présidence de M. de Sivry, président du conseil d'administration.

Voici le texte des rapports lus à cette assemblée :

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte des résultats de l'exercice 1923.

Ces résultats consistent en un bénéfice net de 1.021.086 fr. 65, déduction faite de toutes charges sociales, et après affectation d'une somme de 101.423 fr. 45 au compte « amortissements », ce compte ayant été doté, comme d'habitude, de 5 % sur la valeur de vos immeubles et de 10 % sur la valeur de vos installations immobilières.

La comparaison de vos bénéfices en 1923 avec ceux des exercices précédents fait apparaître une amélioration considérable, puisque ces derniers n'avaient atteint que 430.468 fr. en 1920 et 612.364 fr. en 1921.

Il ne faudrait cependant pas croire à un développement de la prospérité de vos affaires proportionnel aux chiffres qui précèdent.



En 1923, la situation économique en Indochine a été normale ; mais, en 1921 et 1922, elle ne l'avait pas été, notre colonie ayant traversé durant ces deux années une crise commerciale assez grave.

Pour établir des comparaisons significatives, c'est l'ensemble des résultats des années précédentes qu'il faut rapprocher de ceux de l'exercice qui nous occupe.

Au surplus, il n'est pas mauvais, dans la vie d'une société, de marquer de temps en temps des étapes par des vues rétrospectives et d'ensemble, pour se rendre compte du chemin parcouru ; et le moment en paraît particulièrement opportun pour votre Société, alors que **de nouveaux actionnaires sont venus se joindre à votre groupe du début par suite de l'introduction de votre valeur à la Bourse de Paris.**

En exceptant votre premier exercice — celui de 1912, déficitaire de 13.000 francs — vos bénéfices nets annuels ont atteint comme moyennes :

De 1913 à 1916 fr. 92.006  
De 1917 à 1919 590.000  
De 1920 à 1922 853.000  
Vos bénéfices de 1923 fr. 1.021.000

marquent donc une continuation heureuse des progrès constants des années précédentes.

Les différentes branches de votre activité ont consisté en : Transports fluviaux, ateliers mécaniques, commerce d'automobiles et d'électricité, exploitation d'immeubles.

Nous allons les examiner successivement, sauf celle des « Transports fluviaux », provisoirement abandonnée depuis 1921.

1° Ateliers mécaniques :

Après avoir été déficitaire jusqu'en 1920, l'exploitation de vos ateliers a été bénéficiaire de : 224.000 francs en 1921 : 233.000 fr. en 1922 et de 445.000 francs en 1923.

2° Automobiles : Votre commerce d'automobiles, qui constitue actuellement une partie importante de vos affaires, a produit comme bénéfices bruts annuels :

De 1912 à 1916 fr. 38.000  
De 1917 à 1919 517.000  
De 1920 à 1922 1.094.000  
En 1923 1.184.000

La moyenne de 1920 à 1922 apparaît particulièrement élevée à cause des bénéfices anormaux (1.750.000 francs) réalisés durant l'année 1920, année exceptionnellement prospère pour toutes les affaires de la colonie.

Les résultats de 1923 sont arrivés cependant, comme vous le voyez, à atteindre et même dépasser cette moyenne.

3° Electricité : Votre rayon d'électricité, créé en 1921 et qui n'a commencé à fonctionner qu'en 1922, a produit comme bénéfice en 1923 : 44.000 fr.

Ce résultat peu important correspond à une période d'études, qui s'est prolongée, mais qui a abouti à la conclusion que des profits très intéressants pouvaient être escomptés avec l'exploitation de votre nouvelle branche d'activité.

Pour lui donner toute l'ampleur qu'elle comporte et aborder les gros travaux intéressants prévus dans la colonie, nous avons passé un arrangement avec la Compagnie Électro-Mécanique. Vous êtes devenus, depuis le mois d'avril dernier, les agents généraux en Indochine de cette puissante firme et, depuis un mois, un ingénieur fourni par elle a pris la direction de vos affaires d'électricité en Indochine.

4° Immeubles : Votre exploitation foncière date de fin 1917. À cette époque, vous êtes devenus propriétaires, pour le prix avantageux de 361.000 fr., d'un terrain bâti

d'une superficie de 3.000 mètres carrés, situé en plein centre de Saïgon, et dans lequel étaient déjà installés vos bureaux, magasins et ateliers.

Des constructions ont été édifiées depuis lors, principalement en 1923, pour les besoins de vos services et pour l'exploitation immobilière de la partie restant disponible en vue de la location à des tiers.

Au total, vous possédez actuellement à Saïgon un immeuble figurant à l'inventaire pour une somme de 1.428.400 francs (après prélèvements de 281.206 fr. 78 au titre « Amortissements »), dont la partie destinée à votre installation industrielle est évaluée 406.981 francs et celle destinée à la location 1021.416 francs.

Vos revenus locatifs ont atteint :

De 1918 à 1919 fr. 51.000

De 1920 à 1922 108.000

En 1923 252.303

Ces derniers revenus vous permettent de vous rendre compte de la plus-value importante de vos immeubles par rapport à leur prix d'inventaire.

À tous ces chiffres intéressants par la progression constante de vos affaires dont ils témoignent, nous sommes heureux de pouvoir vous indiquer que les résultats de l'année en cours s'annoncent comme devant continuer cette progression.

Votre chiffre d'affaires générales a, en effet, atteint, durant les trois premiers trimestres de 1924, 6.311.000 francs contre 5.513.000 francs durant la période correspondante de 1923. et, pendant la même période, vos revenus immobiliers — non compris dans les chiffres qui précèdent — ont dépassé de 75.800 francs ceux de 1923.

Ces résultats, Messieurs, sont dus pour partie au développement général de la prospérité de notre grande colonie d'Extrême-Orient ; mais ils sont dus aussi pour partie, pour la plus grande partie même très certainement, au dévouement et à la valeur de votre personnel en service à la colonie, auxquels nous tenons à rendre hommage ici.

Après avoir passé en revue toutes les branches de vos affaires, nous ne voyons plus rien de particulier à vous signaler à propos du bilan qui vous est soumis.

Vos réserves, demeurées intactes, atteignent 900.800 francs, dont 500.000 francs au titre « Réserve pour change et dépréciation des stocks ».

Bien que ces chiffres soient déjà importants par rapport à votre capital ainsi qu'au volume de vos affaires et bien que ni la valeur de vos stocks, ni le taux de la piastre n'aient diminué depuis le 31 décembre dernier, au contraire, nous vous proposons, par mesure de prudence, de réserver encore sur vos bénéfices 202.000 francs dont 100.000 francs seraient affectés à votre « Réserve pour change et dépréciation des stocks », et 102.000 fr. à votre « Réserve de prévoyance ».

Si vous approuvez nos propositions, la répartition des bénéfices de votre exercice 1923, soit 1.026.683 fr. 51 (y compris 5.595 fr. 86 de report de l'exercice précédent) serait effectuée de la façon suivante :

Réserve pour change et dépréciation des stocks	700.000 00
Intérêts statutaire	12.000 00
Sur le reste :	
10 % au conseil	85.000 00
30 % aux parts	225.000 00
60 % aux actions, dont :	
à distribuer	408.000 00
à la réserve de prévoyance	102.000 00
Report à nouveau	4.682 51
Total	1.026.682 51

Cette répartition correspondrait à un dividende de 40 francs pour les actions et de 85 francs pour les parts de fondateur.

Un acompte de 10 fr. par action vous a été versé déjà le 30 juin dernier. Le complément, soit 30 francs moins les impôts, serait, mis en paiement, le 15 février prochain, contre remise du coupon n° 16.

Pour les parts, le paiement du dividende, déduction faite également des impôts, serait effectué à raison d'un acompte de 50 fr. contre remise du coupon n° 7 à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain et le solde, soit 35 fr. le 15 mai 1925 en échange du coupon n° 8.

Conformément à l'autorisation que vous nous aviez donnée lors de votre dernière assemblée générale, nous avons continué de traiter avec M. H. Schwœrer — agissant comme commissionnaire — pour les approvisionnements de votre siège d'exploitation en Indochine.

Nous vous demandons d'approuver ces opérations et de nous autoriser à les renouveler.

Vous avez à procéder aux nominations de votre commissaire aux comptes pour le prochain exercice et à pourvoir au poste d'administrateur devenu vacant par suite de l'expiration du mandat que vous aviez confié à M. J. Jean-Duclos.

Nous soumettons à votre choix les nominations de :

MM. H. Boisaubert. comme commissaire aux comptes en exercice :

J. Babou, comme commissaire aux comptes suppléant ;

J. Jean-Duclos, comme administrateur ;

Qui, tous, sont, rééligibles et acceptent.

Nous vous demandons, enfin, de fixer à 10.000 francs, les jetons de présence à allouer à votre conseil d'administration pour l'exercice 1924 et à 1.000 francs l'indemnité du commissaire aux comptes en exercice.

Le conseil d'administration.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1923

ACTIF	
Disponible :	
Caisse Paris	5
Caisse Saigon	68.438 37
Banque industrielle de Chine	2.150 59
Société française de gérance Industrielle de Chine	2.654 21
Hong-Kong Bank	116 02
Exigible :	
Cautionnements	17.720 00
Effets a recevoir	126.635 59
Débiteurs divers	1.781.403 05
Débiteurs spéciaux	357.955 35
Immobilisé : Immeubles	1.428.400 00

Mobilier	73.400 00
Matériel, garage	125.650 00
Matériel électricité	13.750 00
Matériel autos location	77.400 00
Réalisable :	
Marchandise garage	1.512.670 23
Marchandise électricité	399.280 94
Portefeuille	35.583 99
Comptes à valoir	47.679 -30
Loyers à recevoir	9.802 00
Provisions Frais généraux	35.009 00
	<u>6.115.699 69</u>
PASSIF	
Passif :	
Capital-actions	1.200.000 00
Capital-obligations	20.000 00
Exigible :	
Banque de l'Indochine	582.622 80 16
Avance sur titres	16.100 00
H. Schwoerer	269.175 95
Effets à payer	632.758 55
Créditeurs divers	227.35713
Dividendes actions	303.021 14
Dividendes parts	149.944 00
Provision pour créances litigieuses	82.777 67
Provision pour frais généraux	103.366 44
Notes à payer	333.735 50
Remises au personnel	267.358 00
Réserves :	
Réserve légale	120.000 00
Réserve de prévoyance	280.800 00
Réserve pour change et dépréciation des stocks	500.000 00
Profits et pertes	1.026.682 51

	6.115.699 69
--	--------------

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT	
Produits divers de l'exercice	115.856 46
A Amortissements	101.423 45
A Frais généraux Paris (solde)	15.213 65
A Frais généra. Saigon (solde)	263.874 11
A Frais généraux Garage (solde)	183.532 29
A Intérêts et. Agios (solde)	118.536 69
A Remises au personnel (solde)	267.358 00
Solde créditeur	1.026.682 51
	<u>2.092.477 16</u>
AVOIR	
Report de l'exercice 1922	5.595 86
Produits divers de l'exercice	53.875 41
Par change (bénéfices)	106.499 07
Immeubles exploitation (bénéfices)	252.303 85
Garage Marchandises (bénéfices)	1.170.391 73
Autos Location Exploitation (bénéfices)	14.041 25
Garage Exploitation (bénéfices)	445.273 48
Électricité Exploitation (bénéfices)	9.277 53
Électricité Marchandises (bénéfices)	35.218 98
	<u>2.092.477 16</u>

### RÉPARTITION

Réserve pour change et dépréciation des stocks	100.000 00.
Intérêt statutaire	72.600 00
Sur le reste :	

10 % au conseil	85.000 00
30 % aux parts	255.000 00
60 % aux actions, dont :	
À distribuer	408.600 00
À la réserve de prévoyance	102.000 00
Report à nouveau	4.682 51
	<u>1.026.682 51</u>

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier lors de votre assemblée générale du 6 novembre 1923.

Les inventaires, le bilan et le compte de profits et pertes ont été mis à ma disposition dans les devais légaux.

J'ai reconnu la concordance des chiffres qui figurent au bilan avec les soldes des comptes du Grand Livre.

Le bilan qui vous est soumis reflète, par l'accroissement des divers postes, le développement continu de votre Société.

C'est ainsi qu'à l'actif vous voyez les exigibilités passer de 1.578.021 fr. 02 en fin de 1 exercice précédent à 2.283.713 fr. 99.

Aux immobilisations, le matériel du garage s'élève de 81.000 francs à 125.650 francs, par suite des améliorations apportées à l'aménagement des ateliers.

Et dans l'actif réalisable (conséquence de l'activité de la nouvelle branche exploitée par votre Société), le poste « Marchandises, Electricité » figure pour 399.280 fr. 94 contre 194.752 francs 72 au bilan précédent.

Au passif, toujours par suite de l'activité croissante de la Société, l'ensemble des exigibilités passe d'un exercice à l'autre de 2.845.500 fr. 76 à 2.968.217 fr. 18.

Par suite des votes émis par la dernière assemblée générale ordinaire deux postes ont disparu :

Le compte « Assurances », dont, le montant a été viré au compte « Profits et Pertes ».

Et le compte « Réserves générales », qui a été réuni à celui dénommé « Réserve pour change et dépréciation des stocks » ; du fait de cette fusion et de l'affectation d'une nouvelle somme de 100.000 francs, ce poste est passé de 100.000 francs à 560.000 francs.

Bien que ce soit sans influence sur les résultats de l'exercice sous revue, je crois devoir vous faire savoir que le compte « Capital-obligations » figure pour la dernière fois au bilan. La somme de 20.000 francs, montant des obligations restant dues, a été payée à son échéance le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice net de 1.026.682 fr. 51 ; votre conseil d'administration vous propose la distribution d'un dividende de 40 francs par action et de 85 francs par part de fondateur ; ces répartitions me paraissent justifiées par la situation que révèle votre bilan.

En résumé, messieurs, j'ai constaté la parfaite tenue de votre comptabilité et l'exactitude du bilan : je vous engage à approuver les comptes et la répartition des bénéfices, tel que le tout vous est présenté.

Paris, le 14 octobre 1924.  
Le commissaire aux comptes,  
Signé : Boisaubert.

\*  
\*   \*  
\*

Les différentes résolutions à l'ordre du jour ont été approuvées à l'unanimité.

Elles comportent :

1° L'approbation des rapports et des comptes de l'exercice 1923 et la fixation du dividende comme suit :

Le dividende des actions arrêté à 40 francs brut, sera mis en paiement à raison de 30 francs, impôts à déduire, à partir du 15 février 1925, en échange du coupon n° 16 (un acompte de 10 francs ayant été réparti le 30 juin dernier)

Le dividende brut des parts, soit 85 francs, sera mis en paiement à raison de 60 francs à titre d'acompte en échange du coupon n° 7, à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain. Le solde de 3» francs, impôts à déduire, sera réparti à partir du 15 mai 1925, en échange du coupon n° 8.

2° La réélection en qualité d'administrateur de M. J. Jean-Duclos.

3° La nomination de M. H. Boisaubert en qualité de commissaire aux comptes et de M. J. Babou comme commissaire suppléant.

4° Une autorisation à donner au conseil en vertu de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1924)

Nous avons publié, dans le numéro du 6 novembre, le texte des rapports et des comptes de l'exercice 1923 soumis à l'assemblée du 29 octobre dernier.

Nous complétons ces documents en publiant ci-dessous le texte des résolutions votées à l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

L'an mil neuf cent vingt-quatre et le vingt neuf octobre, les actionnaires de la Société indochinoise de transports se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 36 bis, boulevard Haussmann. à 15 heures.

M. Roger Poincnet de Sivry, président de la société, occupe le fauteuil de la présidence.

À 15 h. 15, le président ouvre la séance et dépose sur le bureau les deux exemplaires déposés des *Petites Affiches* du 13 septembre 1924 et du Bulletin officiel de la Cochinchine du 28 août 1924, portant les avis de convocation des actionnaires ; il dépose également le bilan et le compte de « profits et Pertes ».

La feuille de présence constate que 27 actionnaires, possédant 7.289 actions, sont présents ou représentés.

Le président appelle au bureau comme scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, qui sont MM. J. Jean-Duclos et Gontran Poincnet de Sivry.

M. Henri Schwœrer est désigné comme secrétaire.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1923.

Le commissaire aux comptes donne ensuite lecture de son rapport ainsi que du compte de profits et pertes de l'exercice 1923..

Le président offre la parole à ceux des actionnaires qui auraient des explications complémentaires à demander ou des objections à formuler.

L'un d'entre eux fait observer que le conseil d'administration a mis en paiement un acompte, sur le dividende à revenir aux actions au titre de l'exercice 1923, dès le 29 juin dernier, et demande si toutefois cela ne doit présenter d'inconvénients, qu'une mesure analogue soit prise en ce qui concerne le dividende à revenir aux parts, au titre du même exercice, et qu'un acompte, sur ce dividende, représentant au minimum la moitié de celui-ci, soit, par suite,, mis en paiement avant le 15 mai prochain, date proposée par le conseil, pour le paiement en une seule fois du dividende de 85 fr. attribué aux parts, et qui paraît bien tardive pour un dividende se rapportant à l'exercice 1923. .

Après en avoir délibéré avec les membres du conseil d'administration, le président fait connaître que, sous réserve de certaines mesures à prendre, et au sujet desquels il vient de se mettre d'accord avec ses collègues du conseil, il est possible de donner satisfaction à cette demande et de proposer à l'assemblée de mettre en paiement à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, un acompte de 50 francs sur le dividende accordé aux parts.

Après quelques renseignements fournis, sur la demande d'un actionnaire, par M. Jean-Duclos, au sujet du développement possible des affaires d'électricité de la société, et personne ne demandant plus la parole, le président propose au vote de l'assemblée les propositions suivantes.

## RÉSOLUTIONS

### Première résolution

L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration, et de celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes présentés pour l'exercice 1923. Elle fixe à 40 fr., sous déduction des impôts, le dividende attribué aux actions, et à 85 fr., également sous déduction des impôts, le dividende attribué aux parts de fondateur.

Elle décide que : Sur le dividende attribué aux actions, un acompte du 10 fr. ayant été versé le 30 juin 1924, contre remise du coupon n° 16, le complément, soit 30 fr., impôts à déduire, sera mis en paiement à partir du 15 février 1925, contre remise du coupon n° 16 ; sur le dividende attribué aux parts, il sera mis en paiement : 50 fr., à titre d'acompte, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1924, contre remise du coupon n° 7. et le complément, soit 35 fr., impôts à déduire, à partir du 15 mai 1925, contre remise du coupon n° 8.

Elle donne *quitus* aux administrateurs de leur gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### Deuxième résolution

L'assemblée- nomme, pour remplir les fonctions de commissaire aux comptes pour l'exercice 1924, M. Boisaubert Henri, notaire honoraire, qui accepte, et comme commissaire suppléant M. Babou Jules, qui accepte également ; elle fixe, à mille francs l'indemnité du commissaire en exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à unanimité, moins les voix de MM. Boisaubert et Babou.

### Troisième résolution

L'assemblée renouvelle pour une période de six années les pouvoirs de M. Jean-Duclos, administrateur sortant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, moins la voix de M. Jean-Duclos.

### Quatrième résolution



L'assemblée fixe à 19.000 francs le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 1924.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, moins quatre abstentions.

#### Cinquième résolution

L'assemblée renouvelle aux administrateurs, tant, pour leur compte personnel que pour le compte des sociétés dont ils sont administrateurs ou associés, l'autorisation de prendre ou de conserver des intérêts directs ou indirects dans les entreprises ou marchés faits avec la Société ou pour son compte, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Elle prend acte et approuve les opérations qui ont été faites entre la Société et M. Schwœrer pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, moins une voix.

---

*Annuaire Desfossés* 1925, p. 880 :

Société indochinoise de transports

Conseil : R. Poininet de Sivry, G. Poininet de Sivry <sup>3</sup>, J. Jean-Duclos, [Henri] Schwoerer.

---

#### SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-91)

Garage : 4, rue Filippini.

MM. J[ean] DUCLOS, administrateur délégué ; Ch. BEYSSAC, directeur ; CH. FEREGNE, ingénieur ; E. SIMONIN, agent commercial ; J[acques] SCHWOERER, sous-agent commercial ; P. DESVERGNES, chef d'atelier ; L. BELIN et F. G?ILER, contremaîtres ; M. POUDÉROUX, électricien ; C. GUILLOU, magasinier ; DÔ-DINH-TIÊN, comptable.

---

Société indochinoise de transports

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],  
6 février 1925)

La société, constituée en 1911, a eu d'abord pour objet social l'exploitation d'un service de transports fluviaux en Cochinchine et au Cambodge au moyen de chalands. Ayant trouvé, en 1920 et en 1922, deux occasions intéressantes pour réaliser sa flotte composée de chalands, de vedettes, d'un remorqueur à vapeur, la société abandonna

---

<sup>3</sup> *Gontran* Robert Poininet de Sivry (Sèvres, 1875-Paris, 1933) : fils de Léon, rédacteur au ministère des Affaires étrangères, et Léonie Dollet. Il débute dans le Corps du commissariat des troupes coloniales au Tonkin, sert aux Mines du Pia-Ouac (1912-1914), entre au conseil des Rizeries de la Seine (1912-1914), devient après guerre administrateur délégué de la Société indochinoise de transports et représentant de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM) au conseil de la Société d'exploitations minières de l'Oubangui, de la Cie foncière de l'Afrique, de la Société générale du commerce extérieur (Madagascar, La Réunion), de la Minière du Diahot (Nouvelle-Calédonie), de la Banque coloniale nord-africaine à Alger. Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1923 : sous-intendant militaire de 2<sup>e</sup> classe. Ancien élève de l'École coloniale.

provisoirement l'exploitation de son service de transports fluviaux pour développer ses services de transports automobiles sur route.

Le capital, fixé à l'origine à 180.000 fr., a été porté à 300.000 en 1912. En 1919 [?], par une répartition d'actions gratuites, il a été porté à 1.200.000 francs, et est divisé en 12.000 actions de 100 francs.

Il existe 3.000 parts de fondateur ayant droit à 30 % des bénéfices après un premier intérêt de 6 % aux actions.

Les bénéfices de l'exercice 1923 s'élèvent à 1.021.086 fr. 65 déduction faite de toutes les charges sociales et après affectation d'une somme de 101.423 fr. 45 au compte amortissements.

Dividende : 40 fr.

---

Chronique de Saïgon  
(*L'Écho annamite*, 10 juin 1925)

Ont été déférés au Parquet

2° Les nommés Nguyen van S., 29 ans, chauffeur d'auto sans emploi, demeurant rue Chasseloup-Laubat, et Lê van D. dit Bay D., 27 ans, propriétaire et loueur d'autos, demeurant rue Chaigneau (tous deux arrêtés), le premier pour faux et escroquerie de diverses marchandises, non évaluées globalement, et le second, par recel du délit précité, au préjudice de M. M[aurice] M[onribot], rédacteur en chef du journal *l'Opinion*, demeurant 270, rue Richaud ; Comte, directeur de la Société industrielle de Cochinchine ; le directeur du Garage S. I. T., 4, rue Filippini ; et le directeur du Comptoir industriel, 150, rue d'Espagne.

---

DANS LA LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des colonies  
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1925)

Sont nommés chevaliers (au titre civil)

Jean Duclos (Jules-Marie-Joseph), administrateur délégué de la Société indochinoise de transports en Cochinchine ; 1 an 6 mois de services militaires, 2 campagnes de guerre, 4 ans de services dans les douanes et régies de l'Indochine. Titres exceptionnels : plus de 10 ans de séjour en Indochine. Industriel actif, a contribué au développement économique de la colonie en dirigeant avec une compétence indiscutable et une inlassable activité l'importante société industrielle à la tête de laquelle il est placé.

---

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*La Revue coloniale* (mensuelle), novembre 1925)

Au bilan de l'exercice au 31 décembre 1924, les immobilisations ressortent à 4.148.158 francs, sous déduction de 1.769.593 francs d'amortissements. Les valeurs réalisables atteignent 3.503.456 fr., dont 3.104.875 francs de marchandises en magasins, les effets, débiteurs et fournisseurs, 2.226.423 francs, et l'actif liquide 152.143 francs. Au passif, les diverses exigibilités se montent à 3.987.5.98 francs, dont 1.473.143 francs d'effets à payer et 648.787 francs d'avances en banques, Il est à noter

que les fonds de prévoyance se chiffrent par 1.186.969 francs, pour un capital de 1.200.000 francs seulement. Rappelons que le bénéfice net disponible atteint 1.377.046 francs, contre 1.026.882 francs, et que le dividende ressort à 50 francs par action contre 40 francs et 116 fr. par part contre 85 francs.

L'assemblée du 18 novembre a approuvé ce bilan et voté un dividende de 50 francs brut par action (y compris l'acompte de 10 francs déjà payé) et de 116 francs par part (y compris l'acompte de 30 francs déjà versé).

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue aussitôt a autorisé le conseil à porter le capital de 1.200.000 francs à 3 millions et décidé de transférer le siège social à Saïgon.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 16 décembre 1925)

Paris. — Modification. — Soc. INDO-CHINOISE de TRANSPORTS, 36 bis, b. Haussmann. — Transfert du siège à Saïgon, 4, Filippini. — 17 nov. 1925. — *Journal Spécial des Sociétés* (pub. du 5 déc. 1925).

---

#### INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],  
18 décembre 1925)

Les comptes de l'exercice 1924 de l'Indochinoise de Transports, qui ont été présentés à l'assemblée du 17 novembre, font ressortir un bénéfice net de 1.272.364 fr. contre 1.021.000 en 1923 et un disponible de 1.277.046 fr. Après affectation de 168.000 fr. à la réserve de prévoyance, qui atteindra, de ce fait, 1.350.000 fr. et un amortissement supplémentaire de 35.000 fr., il a été fixé, un dividende de 50 fr. contre 40 pour les actions et de 116 fr. contre 85 pour les parts. Il a été déjà payé un acompte de 40 fr. aux actions et de 50 fr. aux parts.

---

(Bulletin financier et économique de l'Indochine [Mme veuve Biétry],  
18 décembre 1925)

**S.I.T. AUTOMOBILES**  
**ELECTRICITÉ**  
4, rue Filippini -- SAIGON  
**Voitures de Luxe, Sport, Tourisme**  
**DELAHAYE**  
**ZÈBRE**  
**SALMSON**  
**FORD**  
**CAMIONS — TRACTEURS**  
**MATÉRIEL ÉLECTRIQUE**  
de la COMPAGNIE ELECTROMÉCANIQUE  
Société anonyme au Capital de 70.000.000 frs.  
(BROWN BOVERI — WESTINGHOUSE)  
**S.I.T.** Représentant exclusif pour l'Indochine  
Entreprise Générale d'Électricité  
**FORCE — LUMIÈRE — RÉPARATIONS**

AUTOMOBILE  
Delahaye, Zèbre, Salmson, Ford  
Camions — tracteurs  
ÉLECTRICITÉ  
Compagnie électromécanique (CEM)  
(Brown Boveri — Westinghouse)  
Représentant exclusif pour l'Indochine  
Entreprise générale d'électricité  
Force — Lumière — Réparations

AEC 1926/872 — Société indochinoise de transports (S.I.T.),  
36 bis, boulevard Haussmann, PARIS (9<sup>e</sup>).

Tél. : Bergère 41-65. — Télég. : Cogef Lugagne. — R.C. Seine 113.142.

Capital. — Société anon., fondée le 27 janvier 1911, au capital de 1.200.000 fr. (à l'origine 180.000 fr., 300.000 fr. en 1912, 1.200.000 fr. en 1921) en 12.000 actions de 100 fr. libérées. — Parts de fondateur : 3.000. — Dividendes : actions, 1920, 26 fr. ; 1921, 22 fr. ; 1922, 27 fr. 40 ; 1923, 34 fr. 65. — Parts : 1920, 80 fr. ; 1921, 32 fr. ; 1922, 18 fr. 50 ; 1923, 74 fr. 69.

Objet. — Exploitation d'ateliers mécaniques ; commerce d'automobiles et accessoires ; entreprise générale d'électricité (agent général en Indochine de la Compagnie Electromécanique) ; exploitation d'immeubles. — Siège d'exploitation à Saïgon, 4, rue Filippini.

Exp. — Automobiles et accessoires, groupes moteurs (vapeur, gaz pauvre, mazout, essence), matériel électrique.

Conseil. — MM. R. Poincette de Sivry, présid. ; Jean Duclos, admin.-délégué ; G. Poincette de Sivry, H. Schwoerer, administrateurs.

---

#### Notre carnet financier

*(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 janvier 1926)*

Un groupe puissant semble vouloir pousser la valeur Indochinoise de Transports et l'on fait ressortir que le chiffre d'affaires mensuel est aujourd'hui de 1.800.000 francs, contre 788.000, moyenne mensuelle de 1924.

Pourquoi ne donne-t-on pas le chiffre d'affaires en piastres ? Et ne pourrait-on au moins rappeler que la piastre a monté dans des proportions considérables ?

De plus, il est bizarre que, dès le milieu de décembre, on connaisse à Paris le chiffre d'affaires du mois de novembre. Cette affaire est, certes, de premier ordre et elle a à sa tête un homme de grande valeur, mais le bruit qu'on fait autour d'elle est assez inquiétant.

---

#### Notre carnet financier

*(La Revue économique d'Extrême-Orient, 20 janvier 1926)*

L'Indochinoise de Transports est plus ferme, surtout la part, mais elle ne répond pas à l'attente du syndicat qui la travaille.

Nous croyons savoir que le directeur de cette affaire, qui en est aussi le fondateur et qui est en ce moment à Paris, a été le premier étonné de la montée rapide des actions et des parts de son affaire. Cela ne nous étonne pas, quoique, nous tenons à le répéter, cette petite affaire soit intrinsèquement très bonne. Mais il est plus que douteux que l'on voie les parts monter à 20.000, comme en en a répandu le bruit.

---

#### INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

*(Cote de la Bourse et de la banque, 12 mars 1926)*

L'exercice 1924, dont les comptes furent approuvés le 17 novembre dernier, se traduit par une nouvelle progression des bénéfices. Ceux-ci ressortent, en effet, à 1.272.363 fr. 97 au lieu de 1.021.000 fr. en 1923. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 1.277.046 fr. 48 contre 1.026.682 51. Après affectation de 168.000 fr. à la réserve de prévoyance qui atteindra de ce fait 1.350.000 fr. et un amortissement supplémentaire de 35.275 fr. 23, le dividende a été porté de 40 à 50 fr. par action et de 85 à 116 par part. Rappelons qu'il a déjà été payé un acompte de 40 fr. aux actions et de 50 fr. aux parts.

On sait que l'activité de la société a évolué d'une façon sensible au cours de ces dernières années. Tandis qu'à ses débuts, la société avait pour objet l'exploitation d'un service de transports fluviaux en Cochinchine et au Cambodge au moyen de chalands,

elle trouva deux occasions intéressantes pour réaliser cette flottille avec un bénéfice substantiel et elle abandonna provisoirement l'exploitation de son service de transports fluviaux pour développer ses services de transports automobiles sur route qui n'ont cessé de se développer d'année en année. Dans ses différentes exploitations, la progression fut très satisfaisante. En 1913, les recettes étaient de 152.000 fr., en 1917, elles approchaient du million, en 1920, année de prospérité exceptionnelle pour la Cochinchine, elles atteignirent 9 209.000 fr. Puis survint la crise provoquée par la baisse du riz et de la piastre ; les recettes tombèrent à 4.670.000 fr. en 1921, mais elles se sont vivement relevées par la suite.

Enfin, la société a décidé en 1920 de s'adjoindre une nouvelle branche d'exploitation, celle de l'électricité. Cette branche, qui avait produit en 1923 un bénéfice brut de 44.496 fr., a produit en 1924 un bénéfice brut de 180.263 fr. Ces résultats, sans être importants, marquent un départ intéressant, et la société continue d'avoir entière confiance dans le succès de cette nouvelle source d'activité.

Au cours des dix dernières années, la société a obtenu les résultats suivants (en 1.000 fr.) :

	Produits bruts	Bénéfices nets	Divid. action	Divid. part
1915	152	60	5 00	—
1916	335	286	10 00	2 00
1917	548	389	26 00	15 00
1918	707	454	16 00	—
1919	1.391	926	6 00 (1)	— (2)
1920	3.503	1.457	26 00	80 00
1921	1.505	430	22 00	32 00
1922	1.308	672	31 00	54 00
1923	2.085	1.021	40 00	85 00
1924	2.697	1.277	50 00	116 00

(1) Chaque action a reçu en outre 2 actions nouvelles à titre gratuit.

(2) Chaque part a reçu une action nouvelle à titre gratuit.

Ces résultats marquent, dans le détail, une certaine irrégularité qui est due aux causes indiquées plus haut. Mais dans l'ensemble, on constate que l'entreprise a progressé d'un façon très normale et l'on remarquera que les chiffres de l'exercice 1924 tendent à se rapprocher de ceux de l'exercice 1920 qui fut exceptionnellement favorisé. Le dividende des actions et des parts est en accroissement régulier depuis plusieurs années. Notons en ce qui concerne les dividendes des parts que les sommes leur revenant sont entièrement réparties tandis que celles revenant aux actions ne sont distribuées qu'en partie. Par ailleurs, l'assemblée extraordinaire ayant voté l'augmentation du capital de 1 million 200.000 à 3 millions de francs par l'émission de 18.000 actions, soit à souscrire en numéraire, soit par répartition, de réserves, le revenu des parts qui reçoivent 30 % des bénéfices se trouvera sérieusement amélioré avec la progression des résultats. Ajoutons que les indications fournies à la dernière assemblée sont des plus encourageantes.

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*La Revue coloniale* (mensuelle), octobre 1926)

À l'assemblée du 30 novembre, le conseil demandera l'autorisation de porter le capital de 1.200.000 francs à 3 millions, par répartition des réserves.

---

Cochinchine  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1926)  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1926)

Le 26 octobre, il a été procédé à l'élection des 10 membres français de la chambre de commerce de Saigon.

Non élus : ... M. Beyssac, directeur de la S. I. T., 96 voix ...

---

*Annuaire Desfossés* 1927, p. 701 :  
Société indochinoise de transports  
Conseil : *idem* 1925.

---

Indochinoise de Transports  
(*Le Journal des finances*, 14 janvier 1927)

Les actions de la Société indochinoise de transports, qui valaient au début de l'année 1.750 environ, viennent d'enregistrer un assez vif mouvement de hausse qui les a portées à 1.860. On pouvait, du reste, s'attendre à ce que le titre bénéficiât des meilleures dispositions générales. Les comptes soumis à l'assemblée du 30 novembre, et que nous avons analysés en leur temps, ont souligné le développement régulier de l'entreprise dont les bénéfices d'exploitation proprement dits sont passés de 1.272.000 fr. en 1924 à 1.709.000 fr. en 1925.

[Participation dans la [Compagnie foncière d'Indochine](#)]

Il s'y est ajouté, en 1925, une somme de 1.511.720 fr. provenant d'une partie du bénéfice procuré par la cession d'un immeuble à la Compagnie foncière d'Indochine. Cette cession a valu à la société 150.000 fr. en espèces et 2.500 actions Foncière d'Indochine dont on prévoit l'introduction prochaine à la Bourse de Paris.

D'après les cours auxquels elles se négociaient à la fin de novembre en Indochine, la plus-value totale du prix de cession de l'immeuble sur le prix d'inventaire serait de l'ordre de 4 millions. Mais la société n'a évidemment, pu faire état que de la partie de cette plus-value acquise en 1925, de sorte que le dividende est resté fixé à 50 fr. par action et 116 fr. par part de fondateur, répartition qui n'exige qu'un peu plus de 1 million — tantièmes compris — sur un solde disponible de 3.041.629 fr. En revanche, le conseil devait demander, à une assemblée extraordinaire convoquée à la suite de l'assemblée ordinaire, l'autorisation d'incorporer une partie des réserves au capital et d'élever celui-ci de 1.800.000 fr. à 3 millions en distribuant gratuitement une action nouvelle par action ancienne et deux actions par part.

Cette réunion, faute de quorum, a dû être remise au 2 mars ; elle est donc maintenant assez prochaine et sa perspective ne peut que contribuer à animer le

marché du titre, d'autant que, d'après les derniers renseignements publiés, l'activité sociale continue à se développer régulièrement, le chiffre d'affaires mensuel qui, en 1925, s'était établi à 1.271.396 fr. ayant atteint 1.998.342 fr. pendant les trois premiers trimestres de 1926.

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 21 février 1927)

Les comptes de l'exercice 1925 de la Société indochinoise de transports font apparaître un bénéfice net de 3.034.858 fr. contre 1.262.501 fr. en 1924. Il convient en réalité, pour comparer ces exercices, de déduire du chiffre pour 1925 le montant du bénéfice spécial obtenu par la réalisation d'une partie des immeubles de la société, bénéfice se chiffrant par 1.322.755 fr. net. Les bénéfices de l'exploitation courante ressortent ainsi à 1.709.000 contre 1.272.000 en 1924. Compte tenu du report précédent, le solde disponible s'établit à 3.041.629 contre 1.277.046 fr. précédemment.

Voici la comparaison des comptes de profits et pertes :

	1924	1925
CHARGES		
Créances perdues	104.604	77.309
Provisions pour créances litigieuses	8.056	45.434
Dépréciation du portefeuille	—	2.536
Amortissements :		
Immeubles	82.102	26.206
Mobilier et matériel	16.195	12.168
Garage matériel	18.876	20.168
Électricité matériel	1.665	1.665
Autos location matériel	15.339	24.560
Intérêts et agios	208.371	451.997
Frais généraux	627.424	847.956
Remise au personnel	337.848	722.564
	<u>1.420.479</u>	<u>2.232.533</u>
Solde disponible	<u>1.277.046</u>	<u>3.041.629</u>
PRODUITS		
Provisions, soldes des exercices antérieurs	99.918	—
Immeubles	—	1.511.790
Compte d'ordre Paris	—	55.621
Immeubles exploitation.	268.497	322.080
Garage marchandises	1.673.358	1.641.056
Garage exploitation	369.695	634.726
Électricité marchandises	165.145	427.256
Électricité exploitation	15.118	79.509
Autos locations	94.349	33.586



Change et divers	—	535.887
Total des produits	<u>2.682.980</u>	<u>5.264.441</u>
Rappel des charges	1.420.479	2.232.583
	1.262.581	3.081.838
Report antérieur	14.545	9.771
Solde disponible	<u>1.277.046</u>	<u>3.041.629</u>

Le dividende a été fixé à 50 francs par action et 116 fr. par part comme l'an dernier. Un acompte de 10 fr. par action et de 50 fr. par part ayant été déjà payé, le solde sera mis en paiement sur décision du conseil.

Sur les différents postes de ce compte, le rapport du conseil fournit les indications suivantes :

Affaires d'automobile : bénéfice, 1.677.648 fr. Ce bénéfice a été sensiblement égal à celui de 1924, qui avait atteint 1.767.606 fr. La légère différence en faveur de 1924 provient surtout de la réduction des bénéfices au titre « location d'automobiles », qui n'ont atteint que 33.886 francs en 1925 contre 94.348 fr. en 1924.

Ateliers mécaniques : bénéfices, 634.726 fr. Ce résultat est nettement supérieur à ceux de 1928 et 1924, qui avaient atteint respectivement 369.691 fr. et 415.273 fr.

Électricité : bénéfice, 500.760 fr. Cette nouvelle branche des affaires, créée en 1922, a suivi l'heureuse progression indiquée l'année dernière, les bénéfices de 1923 et 1924 ayant été respectivement de 44.496 fr. et 180.268 fr.

Au sujet des opérations et des profits sur immeubles, le rapport donne les précisions suivantes : « Deux sortes de profits ont été réalisés avec les immeubles : a) par les loyers qu'ils ont rapportés ; b) par la réalisation d'une partie de leur plus-value.

Les loyers ont atteint 322.080 fr. en 1925 contre 268.496 en 1924.

La différence provient de la hausse des taux de la piastre, qui ont été en moyenne de 10 fr. 07 en 1924 de 11 fr. 97 en 1925.

Quant à la réalisation d'une partie de la plus-value des immeubles, qui figure pour 1.511.720 fr. au compte de Profits et pertes et qui constitue le bénéfice spécial, elle provient de l'opération foncière indiquée au cours de l'assemblée extraordinaire du 17 novembre 1925,

Cette opération a consisté dans la cession à la Compagnie foncière d'Indochine de la partie des immeubles à usage d'habitation construits en 1922-1923, le terrain affecté à ces constructions n'étant pas susceptible de servir à l'exploitation industrielle et commerciale de la société.

Cette cession a été faite contre remise par la Compagnie foncière d'Indochine, d'une somme de 150.000 fr. et de 2.500 actions libérées, jouissance 1920.

Le bénéfice réalisé par cette opération ne pourra être fixé — et une partie seulement (1.511.720 fr.) figure dans les écritures de 1925 — qu'après avoir réalisé la vente totale des actions. Au cours actuel des actions de la Compagnie foncière d'Indochine sur le marché local de la colonie (où il donne lieu à des transactions assez nombreuses en attendant son introduction prochaine à la Bourse de Paris), ce bénéfice serait de l'ordre de 4 millions de francs. »

Le conseil donne aussi des renseignements sur l'exercice 1926. Le tableau qui suit donne les moyennes mensuelles des chiffres d'affaires atteints depuis 1922 :

	Chiffre d'affaires mensuel	Bénéf. de l'année
1922	405.266	612.000
1923	621.508	1.021.000
1924	788.641	1.272.000

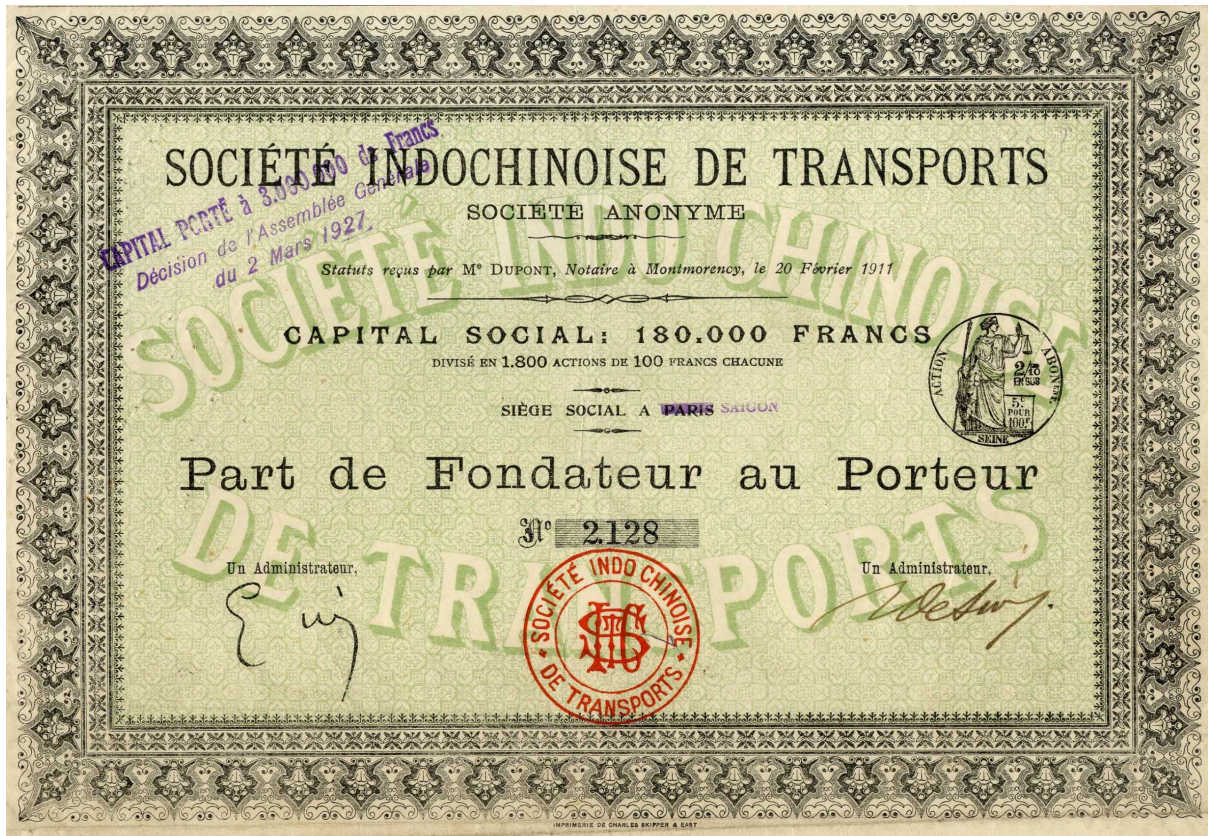
1925	1.21.396	1.709.000
1926 (1)	1.998.342	—

(1) Moyenne des trois premiers trimestres.

La situation financière qui se dégage de l'examen du bilan est des plus satisfaisantes. Les immobilisations largement amorties sont inscrites à l'actif pour 3.165.005 mais représentent une valeur sensiblement supérieure, puisqu'en face d'un actif disponible ou réalisable de près de 10 millions les exigibilités diverses ne figurent que pour 7.360.000 fr. D'autre part, les réserves atteignent près de 1 million 500.000 fr., soit plus du montant du capital social.

M. Roger Poincnet de Sivry a été nommé administrateur.

1927 (mars) : CAPITAL PORTÉ À 3 MF



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Société anonyme

Statuts reçus par M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Montmorency, le 20 février 1911

Capital social : 180.000 fr.  
divisé en 1.800 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.
---

CAPITAL PORTÉ À 3.000.000  
de francs  
Décision de l'assemblée générale  
du 2 mars 1927

Siège social à Paris SAÏGON

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Guis ?  
Un administrateur (à droite) : de Sivry  
Imprimerie de Charles Skipper & East

Indochinoise de Transports  
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1927)

Les actions et les parts Indochinoise de Transports, que nous avons signalées, les premières aux environs de 1.560 et les secondes entre 6 et 7.000 francs, se traitent actuellement à 2.020 et 8.650, après avoir atteint, du reste, des cours beaucoup plus élevés. La situation de l'entreprise se présente sous un jour très brillant et les porteurs n'ont sans doute pas épuisé les satisfactions auxquelles ils peuvent prétendre.

Rappelons, notamment, que l'assemblée extraordinaire du 2 mars a rendu exécutoire l'augmentation de capital de 1.200.000 francs à 3 millions, par emploi d'une partie des réserves, avec attribution d'une action gratuite nouvelle par action ancienne, et de deux actions par part et que le conseil s'est fait, en outre, autoriser à porter ensuite le capital à 6 millions. Or, son intention serait, assure-t-on, d'effectuer encore la plus grosse partie de cette opération par distribution de réserves, en sorte que les actionnaires, en plus de l'action gratuite reçue en mars, toucheraient encore par la suite deux actions nouvelles pour cinq anciennes, et les parts deux à trois actions nouvelles, en plus des deux reçues ce mois-ci.

Ajoutons, d'autre part, que la progression du chiffre d'affaires se poursuit rapidement (24 millions en 1926, contre 15 en 1925 et 9.500.000 en 1924) et que la société, au début de l'année, a réalisé une opération très heureuse par la vente à la Foncière d'Indochine d'une partie de ses immeubles. L'Indochinoise a reçu 150.000 francs en espèces et 2.500 actions Foncière de l'Indochine, dont les titres font l'objet de négociations courantes dans la colonie, en attendant qu'elles soient inscrites à la Bourse de Paris. D'après le cours auquel se traitent ces valeurs, la plus-value totale du prix de cession sur l'estimation comptable des immeubles serait de l'ordre de 4 millions. Cependant, une partie seulement, soit 1.511.721 francs, du bénéfice ainsi réalisé figurait dans les comptes de 1925 présentés à l'assemblée du 30 novembre dernier.

Le salon de l'automobile, du cycle et des industries locales  
L'inauguration  
Chez les « Poids Lourds »  
(*L'Écho annamite*, 21 mars 1927)

[...] Les « poids lourds », ce sont les instruments aratoires et mécaniques de la S. I. T., les camions de toutes marques, de toutes grandeurs.

Ce sont également des bijoux de Peugeot de tourisme, transformables, à l'occasion, en mignonnes camionnettes de transport, pour charges légères, cela en moins d'une minute !

Le dernière innovation de la maison, vous disent les annonces. [...]

---

Saïgon  
Hyménée  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 avril 1927)

Nous apprenons avec plaisir le mariage de mademoiselle Huguette Legrand, belle fille et fille de M. P. Thomas, ingénieur, directeur des Établissements Brossard-Mopin, et de Madame, avec monsieur Jacques Schwœrer, de la Société indochinoise de transports.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en la cathédrale de Saïgon aujourd'hui mercredi 20 avril à 17 h. 30.

Nous présentons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

---

RÉPARTITIONS  
Indochinoise de Transports (Société)  
(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1927)

11 juillet 1927, attribution gratuite de 1 action nouvelle jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1927 (coupon n° 24 attaché) par action ancienne (contre remise du coupon n° 21) et 2 actions nouvelles pour 1 part de fondateur (contre remise du coupon n° 13) : Paris, Banque de l'Indochine.

---

Publicité  
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 octobre 1927)

**le « FORDSON »**

**1.600\$**

*Nombreuses références en Indochine*



**Charrues OLIVER**

A solutionné la crise de la main-d'œuvre. C'est l'outil le plus économique pour la culture mécanique. Il convient aux grandes et aux petites plantations. Les appareils à grand rendement Oliver travaillant jusqu'à six hectares par jour sont les meilleurs partenaires du FORDSON.

**S.I.T. SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS**  
SAIGON -:- 4, Rue Filippini, 4 -:- SAIGON Tél. 164

Souscription pour les victimes de la guerre  
(*L'Écho annamite*, 14 octobre 1927)

1<sup>re</sup> liste

Garage S. I. T. 100 p.

---

Sté INDOCHINOISE TRANSPORTS.  
(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1927)

Les comptes de 1926 se soldent par un bénéfice net d'exploitation de 1.596.318 francs, en augmentation de 187.209 francs sur celui de 1925, auquel s'était ajouté le profit d'une opération immobilière exceptionnelle.

Le conseil proposera le maintien des dividendes, soit 50 francs par action et 116 francs par part.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1927)

La Société indochinoise de transports a fait en 1926 un bénéfice net de 1.596.318 francs. Elle maintient son dividende à 50 francs pour l'action et 116 francs pour la part, affecte 568.000 francs aux réserves et reporte à nouveau 264.000 francs.

---

Société INDOCHINOISE TRANSPORTS.  
(*Le Journal des débats*, 31 janvier 1928)

Une première tranche de 12.000 actions de 100 francs, à valoir sur l'autorisation donnée au conseil de porter le capital de 3 à 6 millions, sera émise prochainement.

---

CHRONIQUE FINANCIÈRE  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 mars 1928)

Paris, 1<sup>er</sup> février

[...] M. [Jean] Duclos, l'animateur de l'Indochinoise de Transports, va sans doute introduire à son tour la Compagnie foncière d'Indochine, affaire de tout premier ordre, que M. [Paul] Blanchard, l'ancien inspecteur des douanes, administre avec beaucoup de compétence et de bonheur. La récente augmentation de capital s'est faite avec une grande facilité et il n'est pas douteux que l'affaire soit fort bien accueillie à Paris. [...]

---

Publicité  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 août 1928)

<b>SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS</b>		
<b>4 Rue Filippini SAIGON</b>		
Téléphone N° 146		Adresse télég. SIT. Saïgon
Agent des Automobiles :	Tracteurs et Matériel Agricole	Electricité :
Delahaye — Chenard et Waleker Morris — Léon Bollée Salmon - Charron - La Licorne	<b>CASE</b>	Agents de la Cie Electro Mécanique
Tous accessoires et pièces détachées pour automobiles		
<b>Ateliers de Réparations - Tous travaux d'électricité</b>		

Agent des automobiles Delahaye, Chenard & Walker, Morris, Léon Bollée, Salmon, Charron, La Licorne  
Tracteur et matériel agricole Case  
Cie électromécanique [filiale française du groupe suisse Brown-Boveri]

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 août 1928)

L'assemblée du 20 décembre 1927 des actionnaires de la Société indochinoise de Transports a approuvé les comptes de l'exercice 1925-1926, se soldant par un bénéfice net de 1.886.638 fr. au lieu de 3.031.858 fr. Reports antérieurs compris, les sommes disponibles ressortent à 1.896.318 fr. au lieu de 3.041.629 fr.

En réalité, il faut déduire des sommes de l'an dernier la valeur représentée par la réalisation exceptionnelle d'immeubles, qui a donné 1.511.721 francs. Le bénéfice de 1925 s'établit ainsi à 1 million 529.908 fr., report antérieur compris.

Le rapport signale que cet accroissement dans les bénéfices n'est pas proportionnel à celui du chiffre d'affaires, qui est passé de 16.511.000 fr. à 23.278.000 fr. Ceci provient

d'une part d'une perte au change appréciable et d'une moins-value des marchandises en stocks d'autre part.

À titre d'indication, voici comment s'établissent les bénéfices nets de ces dernières années :

De 1913 à 1916, moyenne annuelle 92.000 francs ; de 1917 à 1919, moyenne annuelle 590.000 francs ; de 1920 à 1922, moyenne annuelle, 853.000 francs ; en 1923, les bénéfices nets s'établissent à 1.021.060 francs ; en 1924 à 1.272.000 francs ; en 1925 à 1 million 709.000 francs et en 1926 à 1.896.000 francs.

Voici, comparé à celui de l'exercice précédent, le compte de profits et pertes de l'exercice 1926 :

	1925	1926
<b>CHARGES</b>		
Divers	—	5.651 68
Créances perdues	77.309 10	177.379 70
Provisions pour créances litigieuses	45.424 40	66.966 60
Dépréciation du portefeuille	2.536 27	—
Immeubles	26.206 23	33.246 65
Mobilier et matériel	12.168 84	16.183 34
Electricité matériel	1.665 51	1.743 71
Garage matériel	20.168 32	21.296 73
Autos location matériel	24.560	7.700 00
Intérêts et agios	451.992 81	623.660 75
Frais généraux	847.986 84	1.283.886 26
Remises au personnel	722.564 05	690.575 13
Pertes sur change	—	561.672 39
	<u>2.232.382 37</u>	<u>3.489.933 58</u>
<b>PRODUITS</b>		
Portefeuille et divers	—	7.847 27
Compte d'ordre à Paris	55.621 27	100.425 79
Bénéfices d'exploitation	3.697.098 55	5.175.348 88
Compte à valoir	—	92 500
	<u>3 752.719 32</u>	<u>5.376 021 94</u>
Rappel des charges	2.232.382 37	3.489.933 58
Bénéfices nets	1.520.137 45	1.886.688 36
Report antérieur	9.771 25	9.629 63
	1.529.908 70	1.896.317 99
Bénéfices supplémentaires sur réalisation d'immeubles	1.511.720 9 4	—
	<u>3.041.629 63</u>	<u>1.896.347 99</u>

La différence importante qui ressort de ce compte provient de la réalisation d'immeubles portés en 1925 pour 1.511.720 93.

Les bénéfices réalisés ont permis au conseil de maintenir le dividende à 50 fr. brut pas action et 116 fr. par part. Un acompte de 10 fr. et de .50 fr. respectivement a été versé aux actions et parts, le solde est payable depuis janvier 1928.

Voici comment se comparent les répartitions de bénéfices effectuées pour les deux derniers exercices de la société :

	1925	1926
Réserve pour change et dépréciation des stocks	1.860.000 00	400.000 00
Intérêts statutaires	72.000 00	72.000 00
Au Conseil d'administration	116.000 00	116.000 00
Dividendes des parts	348.000 00	348.000 00
Dividendes des actions	528.000 00	528.000 00
À la réserve de prévoyance	168.400 00	168.000 00
Report à nouveau	9.629 63	264.317 99
	<u>3.041.629 63</u>	<u>1.896.317 00</u>

On remarquera qu'à ce compte de répartition ne figure pas de dividende pour les 18.000 actions nouvelles, celles-ci n'ayant été créées jouissance qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1928.

Le rapport du conseil signale qu'à fin novembre, le montant des affaires réalisées dépasse 23 millions de francs contre 21.700.000 fr. à la même date de l'année dernière. Le cours moyen de la piastre, dont le montant des affaires de la société dépend grandement, n'ayant été que de 12 fr. 84 durant les onze premiers mois de 1927 contre 17 fr. 05 durant la même période de 1926, on peut conclure à un nouveau développement de l'activité de la société de l'ordre de 40 %.

Le développement continu des affaires et celui important qu'elles comportent encore entraînent la nécessité de développer l'organisation, notamment sous la forme d'un nouvel aménagement et d'un accroissement des installations immobilières et sous celle d'une trésorerie plus large.

Durant les derniers exercices où les chiffres d'affaires se sont rapidement accrus, comme il ressort du tableau donné plus haut, plusieurs locaux — écartés les uns des autres, mal appropriés aux besoins de la société et fort chers — ont dû être loués à Saïgon ; une partie de ses immeubles à destination d'habitation a reçu des transformations de fortune. Pour les besoins actuels de la société et ceux pouvant être prévus, un plan général de constructions, à répartir sur trois années, a été établi.

Son exécution coûtera approximativement 500.000 piastres, soit près de 6.500.000 fr. D'autre part, pour les besoins de trésorerie, les banques et les relations de la société assurent un concours suffisant et auquel la Société indochinoise de transports doit actuellement plus de 5 millions de francs, sans tenir compte des effets à payer (ceux-ci rentrant dans les dépenses normales d'exploitation). La société est assurée de ne pas être gênée par des demandes de remboursement ; néanmoins, cette situation étant anormale, il a été jugé nécessaire par le conseil de la rectifier en portant le capital social au chiffre actuel de 3 millions.

Voici, comparé au précédent, le bilan au 31 décembre 1926 :

	1924-25	1925-26
ACTIF		



Caisse	9.963 00	11.756 82
Banque	2.150 59	9 284 56
Cautionnement	11.578 52	14.660 22
Effets à recevoir.	1.456.918 52	1.922.597 72
Débiteurs divers	3.401.159 90	4.139.500 44
Immeubles, après amortissements	1.850.473 02	590.857 71
Mobilier et matériel après amortissements	70.362 40	94.324 08
Garage matériel, après amortissements	115.600 50	105.587 80
Electricité matériel, après amortissements	11.038 95	10.562 07
Autos location matériel, après amortissements	49.500 00	13.500 00
Mobilier Paris; après amortissements	35.211 70	58.688 05
Frais premier établissement Paris ; après amortissements	33.333 34	25.000 61
Frais de constitution d'augmentation de capital et premier établissement à Saïgon, amortissements antérieurs	mémoire	mémoire
Marchandises en magasin..	4.307.147 27	5.582.469 98
Portefeuille	40.462 98	2.246.930 41
Comptes à valoir	119.977 76	260.174 84
Loyers à recevoir	.13.488 18	3.831 10
Avances sur impôts.	161.686 15	259.763 97
Comptes d'ordre	298.051 08	1.929.492 16
	<u>13.006.102 10</u>	<u>17.278.988 94</u>
PASSIF		
Capital	1.200.000 00	1.200.000 00
Banques	1.740.028 01	1.931.358 41
Avances sur titres	3.491 06	10.958 32
Créditeurs divers	1.055.871 53	3.296.403 59
Effets à payer	2.098.121 65	3.233.644 89
Dividendes à payer	914.728 07	1.034.482 35
Notes à payer	794.264 10	566.418 26
Remises au personnel	722.564 05	690.575 13
Provision pour créances litigieuses	129.593 40	180.000 00
Réserve légale	120.000 00	120.000 00
Réserve de prévoyance	550.800 00	718.800 00
Réserve de change et dépréciation de stocks	600.000 00	2.400.000 00
Profits et pertes	3.041.629 63	1.896.317 99
	<u>13.006.102 10</u>	<u>17.278.988 94</u>

Voici comment se présentent les différents postes de l'actif au 31 décembre 1926 :  
Les soldes des comptes Effets à recevoir, Débiteurs divers, Marchandises en magasin, Comptes à valoir et Comptes d'ordre (ce dernier représentant les marchandises en cours

de route) sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent presque exactement dans la proportion de l'augmentation des chiffres d'affaires dont ils sont fonction.

Le compte Immeubles est revenu de 2.850.473 fr. à 590.857 fr. Cette diminution, qui trouve sa contrepartie dans l'augmentation du compte Portefeuille, passé de 40.463 fr. à 2.246.930 fr., est le résultat de la réalisation d'une partie des immeubles. Cette réalisation ayant consisté dans la cession d'une partie des immeubles à usage d'habitation à la Compagnie foncière d'Indochine contre remise par cette société d'une somme de 150.000 fr. et de 2.500 actions libérées.

Au passif, les majorations des soldes des différents comptes, par rapport à ceux de l'exercice précédent, sont uniquement la conséquence, comme celle des comptes de l'actif, de l'augmentation du chiffre d'affaires.

On remarque donc que le disponible atteint 6 millions 97.805 fr. et le réalisable 8.353.169 fr., ayant pour contrepartie, au passif, 10.703.870 fr. d'exigibilités et 3.448.000 francs de réserves provisoires.

---

*Société générale de commerce extérieur*  
(*Le Gaulois*, 7 décembre 1928)

.....  
Le conseil d'administration est composé de M.... Gontran Poincette de Sivry, administrateur délégué de la Société indochinoise de transports...

---

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 28 décembre 1928)*

Indochinoise de Transports. — L'assemblée du 27 décembre a approuvé les comptes de 1927 se soldant par un bénéfice net de 2.161.049 fr. Les dividendes, impôts à déduire, sont fixés à 30 fr. par action contre 50 fr. l'an dernier, à 120 fr. contre 116 fr. pour les parts de fondateur.

---

*Annuaire Desfossés* 1929, p. 748 :  
Société indochinoise de transports :  
Conseil : idem.

---

Société indochinoise de transports  
(*La Dépêche coloniale*, 3 janvier 1929)

Réunis en assemblée ordinaire le 27 décembre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927. Ils accusent un bénéfice de 2.425.367 francs, y compris le report antérieur.

Le dividende brut a été fixé à 30 francs par action ancienne et à 129 fr. par part, sous déduction de l'acompte déjà versé de 10 fr. par action et de 50 fr. par part. Le report à nouveau a été arrêté à 400 099 fr. Il a été, en outre, porté 400.000 fr. à la réserve pour change et dépréciation des stocks.

M. [Henri] Schwoerer a été réélu administrateur.

Le rapport indique que l'exercice en cours a souffert jusqu'à présent légèrement de la crise économique qui sévit en Indochine par suite de la chute profonde des cours du riz et du caoutchouc. La diminution du chiffre d'affaires est d'environ 15 %.

---

Chronique de Saigon  
L'Impérotor !  
une expérience concluante  
par A. B. BERNARDONI  
(*L'Écho annamite*, 4 février 1929)

Samedi soir, la Société indochinoise de transports nous avait convoqués sur le quai Le-Myre-de-Vilers pour nous faire assister aux démonstrations d'extinctions d'*incendies réels*. Les appareils employés seraient des extincteurs « Impérotor » et à poudre.

Deux échafaudages en planches arrosés de goudron et d'essence furent allumés. Les opérateurs, au nombre de trois — j'allais écrire : ouvrirent le feu — débouchèrent leurs appareils et, lorsque six de ceux-ci furent vides, le foyer était étouffé, mais non éteint.

M. Laurent Gay chronométra 55 secondes du moment où le premier jet de poudre gicla [sur] le bûcher [et le] moment où les flammes cessèrent.

D'autres foyers furent allumés et éteints dans un espace de temps plus ou moins rapproché du premier.

À première vue, on est tenté de s'écrier bravo ! L'incendie est vaincu !

C'est admirable ! Ce fut, en effet, le cri des gogos et des gens intéressés. Qu'ils étaient nombreux ! grands dieux !

Quelques personnes, parlant à tête reposée — j'étais du nombre — émirent à haute voix l'idée que c'était une magnifique réclame mais que, pratiquement, le résultat était nul. Mal en prit à M. X. d'avoir osé émettre une telle opinion. Des gens très polis et très bien élevés ou éduqués commencèrent par vouloir lui faire changer sa manière de voir. Comme il insistait, il s'entendit appeler de tous les noms qui peuvent embellir un homme tel préfixe qui sert à désigner les animaux en langue annamite — en français, nos lecteurs savent ce que ce mot signifie.

Enfin, M. Henri de Juvisy de la Chevrotière [Chavigny de Lachevrotière] entra en scène et offrit carrément un duel à celui qui ne voulait pas croire à l'efficacité de l'« Impérotor ».

Lequel accepta de le rencontrer avec une canne à pêche. Enfin, au milieu de toutes ces gracieusetés, la représentation prit fin.

Et maintenant voici des suggestions pour nos lecteurs.

Je suis sûr et j'affirme que l'extincteur « Impérotor » est inutilisable dans un cas d'incendie réel pour plusieurs raisons.

1 Vous êtes couché et endormi dans votre chambre, le feu prend, vous êtes réveillé en sursaut, vous êtes aveuglé et étouffé par la fumée. Que faites-vous ? Je vais vous le dire : vous courez vers la porte ou vers la fenêtre si vous en avez le temps, en un mot vous cherchez de l'air respirable.

2° Vous avez la présence d'esprit de vous servir de votre extincteur qu'advient-il. — en admettant qu'il fonctionne — ?

Le feu est aux rideaux, à la moustiquaire, au lit, aux portes et fenêtres, aux meubles, enfin à tous ce qui est combustible. Vous êtes, comme dans le premier cas, à moitié asphyxié par la fumée. Vous vous servez de votre extincteur : patatras, la fumée augmente et vous y restez.

Je m'arrêterai là de mes suggestions. À nos lecteurs qui veulent se donner la mort par asphyxie — et à ceux-là seuls —, nous recommandons d'acheter un « Impérotor » Quant aux autres, nous les dissuadons franchement, à moins, toutefois, qu'ils ne

veillent s'en servir pour s'amuser sur les places publiques auxquelles ils leur faudrait encore une autorisation spéciale.

Heureusement, qu'on parle d'une nouvelle marque, laquelle. paraîtrait-il, donne de meilleurs résultats. Son effet serait double : éteindre le feu et condenser la fumée !

---

Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1929)

Fiançailles. — C'est avec un grand plaisir que nous apprenons les reventes fiançailles de M<sup>lle</sup> Ivonne Remy, fille du sympathique et distingué directeur du garage S I.T., avec M. Pierre Mieuville, enseigne de vaisseau, bien connu des sportifs et rugbymen saïgonnais. Les fiançailles ont été célébrées le 18 courant.

Nous adressons nos félicitations aux parents et nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes fiancés.

---

Compagnie générale des colonies [BPPB]  
(*Le Journal des finances*, 17 mai 1929)

La Compagnie générale des colonies a participé aux augmentations de capital de la Société indochinoise de transports.

---

Cercle sportif saïgonnais  
(*Saïgon sportif*, 23 août 1929)

Admissions  
À titre de membres actifs :  
M. Garnier Auguste, directeur de la S. I. T. [Indochinoise de transports], présenté par MM. Bec et Messner.

---

INDOCHINOISE TRANSPORTS.  
(*Le Journal des débats*, 18 octobre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 16 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 1.053.914 fr. contre 2.425.367 fr. Le dividende a été fixé à 6 francs par action (intérêt statutaire) contre 30 fr. l'an dernier.

---

La vie militaire  
Affectation spéciale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1930)

Par décision du gouverneur général de l'Indochine du 15 janvier 1930, sont placés dans la position hors cadres (art. 18 de la loi du janvier 1925) et classés dans

l'affectation spéciale (fonctions commerciales et industrielles), les officiers de réserve dont les noms suivent :

Artillerie coloniale


Julien, Louis, lieutenant, chef d'atelier à la Société indochinoise de transports à Saïgon...

Publicité

(L'Argus économique de l'Indochine, 13 mars 1930)

**SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORT**

---

<i>4. rue Filippini</i>	<b>S.I.T.</b>	<i>Adresse télégraphique</i> <b>S.I.T. SAIGON</b> <i>Téléph. 146</i>
<i>136. rue Chasseloup-Laubat</i>		

**CHENARD & WALKER**  
**× × DELAHAYE × ×**  
**× × ROSENGART × ×**

**5 CV** — la plus économique du monde.  
**9 CV** — la moins chère à puissance égale.  
**14 CV** — la plus moderne des 6 cylindres.

■ ■ ■

**MATÉRIEL CASE SPÉCIAL**  
**POUR RIZIÈRES ET PLANTATIONS**

**TRACTEURS**  
**CHARRUES**  
**MOISSONNEUSES**  
**BATTEUSES**  
**POMPES D'IRRIGATION**  
**ENGRAIS**

Tout le matériel agricole le plus divers et le plus perfectionné.

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Le Journal des débats*, 21 mars 1930)

Une assemblée ordinaire, réunie extraordinairement le 18 courant, a autorisé le conseil à émettre un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions de francs.

---

AVIS AUX ACTIONNAIRES  
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Société anonyme au capital de 4.200.000 francs  
Siège social : 4, rue Filippini, SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1930)

Par délibération du 7 avril 1930, prise en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mars 1930, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission d'un nombre maximum de 6.000 obligations de 1.000 fr. chacune, rapportant un intérêt annuel de 6 % net de tous impôts présents et futurs, sauf la taxe de transmission, et émises jouissance 1<sup>er</sup> mai 1930.

Le prix d'émission a été fixé à 990 fr. par titre, entièrement payable à la souscription.

Ces obligations, amortissables dans un délai de 20 ans à partir du 1<sup>er</sup> mai 1930.

En sus des droits qui posséderont ces obligations d'une manière générale sur l'actif de la Société, il leur est conféré à titre de garantie complémentaire spéciale et particulière, une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur les immeubles de la Société sis à Saïgon.

Un droit de préférence sur 3.000 obligations représentant la moitié du maximum prévu par la présente émission a été réservé au profit des actionnaires de la Société. Ce droit, qui sera attaché au coupon 27 des actions, s'exercera :

1<sup>o</sup>) à titre irréductible, à raison de 1 obligation de 1.000 fr. par les actions de 100 francs ;

2<sup>o</sup>) à titre réductible proportionnellement au nombre de titres demandés.

Les actionnaires, désireux d'user de ce droit de préférence, devront faire parvenir leurs souscriptions accompagnées du coupon 27 de leurs actions, avant le 30 mai 1930, date fixée pour la clôture de la souscription :

Au siège social, 4, rue Filippini à Saïgon, ou dans les établissements désignés ci-après :

Banque de l'Indochine, 96, bd Haussmann à Paris, et dans ses agences et succursales tant en France qu'en Indochine.

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, 94, rue de la Victoire à Paris et dans toutes ses agences.

Société franco-indochinoise de commission et d'exportation, 36 bis, bd Haussmann à Paris.

La publication de la notice exigée par la loi a été faite au *Bulletin des annonces légales, à la charge des sociétés financières*, du 21 avril 1930, et au *Journal officiel de l'Indochine* du 23 avril 1930, n<sup>o</sup> 33.

Le conseil d'administration

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Société anonyme  
au capital de 4.200.000 francs  
Siège social : 4, rue Filippini, à Saïgon

Correspondant à Paris :  
36 bis, boulevard Haussmann.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 août 1930)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 6 octobre 1930, à 15 heures, à Paris, 19, rue Blanche, salle des Ingénieurs civils de France.

Ordre du jour

Rapport du conseil d'administration ;  
Rapport du commissaire aux comptes ;  
Examen et approbation, s'il y a lieu, des bilan de l'exercice 1929, quitus aux administrateurs pour le dit exercice ;  
Nomination d'administrateur ;  
Nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes pour l'exercice 1930 et fixation de leur allocation ;  
Fixation des jetons de présence ;  
Autorisation aux administrateurs de prendre ou conserver des intérêts directs ou indirects dans des entreprises ou marchés faits avec la Société ou pour son compte, conformément à la loi du 24 juillet 1867 ;  
Questions diverses.

MM. les actionnaires désirant prendre part à cette assemblée devront, conformément aux statuts, déposer leurs titres ou les récépissés de dépôt de ces titres au siège social, 4, rue Filippini, à Saigon, ou dans les bureaux de la Société Franco-Indochinoise de Commission et d'Exportation\*, 36 bis, boulevard Haussmann, à Paris, cinq jours au moins avant la date fixée.

Le conseil d'administration

---

#### SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS (*Le Journal des débats*, 27 septembre 1930)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1929, qui seront soumis aux actionnaires le 6 octobre prochain, font apparaître un bénéfice d'exploitation de 3 millions 565.167 francs au lieu de 4.062.672 francs pour l'exercice précédent.

Déduction faite des frais généraux, agios et intérêts divers, le solde bénéficiaire s'établit à 385.334 francs, qui, ajouté au report de l'exercice antérieur, fait ressortir un solde disponible de 752.243 francs contre 1 million 53.914 francs précédemment.

Rappelons qu'il ne sera pas distribué de dividende (Voir nos Informations du 21 août dernier) alors que, pour l'exercice précédent, l'intérêt statutaire de 6 % avait été réparti.

---

#### Indochinoise de Transports (*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1930)

Solde créditeur de l'exercice : 752.243 fr. y compris le report à nouveau de 366.909 fr. de l'exercice précédent.

Après affectation à la réserve légale, une somme de 426.299 fr. est affectée à la « Provision pour créances litigieuses » et il est reporté à nouveau 286.332 francs.

La crise a pesé gravement sur l'activité de la société : baisse continue du cours de la piastre (perte au change pour la société de 421.000 fr.), réduction du chiffre d'affaires (17.000.000 fr. contre 26.000.000), résultats déficitaires subis par la Sté franco-cambodgienne des transports dans laquelle la Société a des intérêts. La seule perte à

enregistrer pour la participation dans cette société est de 1.303.728 fr. : elle a été imputée à la réserve spéciale « Prime sur augmentation de capital ».

Le conseil croit à la continuation de la crise pendant l'exercice en cours ; le marché de la Cochinchine et du Cambodge demeure parmi les plus atteints à cause d'une nouvelle récolte déficitaire du riz et de l'avalissement du prix du caoutchouc.

La trésorerie de la société est, de plus, gênée. Le conseil avait voulu recourir à une émission d'obligations, mais l'opération a échoué.

M. Jules Jean-Duclos, administrateur sortant, a été réélu.

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 751 :  
Conseil : *idem*

---

#### COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

Sont arrivés à la colonie : M. Fleury, de la Société indochinoise de transports ...

---

#### Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

Sont repartis en France : ... Garnier, de l'Indochinoise des Transports...

---

#### SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS (*Le Journal des débats*, 15 septembre 1931)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1930, qui seront soumis aux actionnaires le 25 septembre, présentent un solde débiteur de 3.232.492 francs, compte tenu du report antérieur de l'exercice précédent qui était de 762.243 francs. Dans ce chiffre, la perte réelle d'exploitation entre pour 458.558 francs ; la dépréciation sur le stock marchandises pour 1.166.113 francs ; la passation par profits et pertes de créances douteuses pour 633.430 francs ; la dépréciation des titres de la Franco-Cambodgienne de Transports pour 841.173 francs et des amortissements divers pour 133.218 fr.

Le conseil proposera à l'assemblée d'amortir la totalité de ce solde débiteur par un prélèvement égal sur le fonds de réserve qui atteignait, l'an dernier, 6.174.723 francs et qui se trouve ramené de ce fait à 2.942.229 fr.

L'absorption de la Société franco-cambodgienne de transports par la Société indochinoise de transports, qui est portée à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire convoquée à la suite de l'ordinaire, se fera par l'échange d'une action de la Société indochinoise de transports de taux nominal de 100 francs contre deux actions de la Société franco-cambodgienne de transports de taux nominal de 20 piastres chacune.

---



Ernest *Fernand* LEVECQUE, président

Né le 2 septembre 1852, à Beaurieux (Aisne).  
Fils de Denis Robert Aristide Levecque, marchand de rouennerie, et de Adélaïde Zélie Petit.

Marié avec Eugénie Dusevel (1858-1910).

Avocat du barreau d'Amiens (Somme)(1876-1896).

Conseiller municipal et plusieurs fois adjoint au maire d'Amiens (1877-1890),

conseiller d'arrondissement, conseiller général, député (1893-1897).

Commissaire aux comptes de la [Générale Franco-Belge](#) (1899).

Directeur adjoint des Douanes et Régies de l'Indochine (3 février 1900).

Nomination prise à partie par [Monpezat](#).

Résident supérieur en Annam (1906), gouverneur des Indes françaises (1908), de la Guyane (1911-1916), gouverneur p.i. de la Martinique (1913), lieutenant-gouverneur du Sénégal (1916), gouverneur de la Martinique (1921), en disponibilité (1923), en retraite (1925).

Directeur de la [Maison des étudiants de l'Indochine](#) (1930-1932).

Chevalier (1904), puis officier (1919) de la Légion d'honneur.

Décédé à Paris, le 4 juillet 1947.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

(*L'Information financière, économique et politique* 30 septembre 1931)

Les actionnaires, réunis le 25 septembre en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1930 accusant une perte de 3 millions 232.492 francs, compte tenu du report antérieur de 288.332 francs. Il a été décidé que cette perte serait amortie par prélèvement égal sur le compte « Prime sur augmentation de capital ». D'autre part, le solde de ce compte a été porté à la Réserve de Prévoyance.

La nomination comme administrateur de M. Fernand Levecque a été ratifiée.

Une assemblée extraordinaire devait ensuite statuer sur une proposition de fusion avec la Société Franco-Cambodgienne. Faute de quorum, elle a été reportée.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

Société anonyme au capital de 4.200.000 fr.

Siège social : 4, rue Filippini, à Saïgon.

Bureau correspondant : 15, rue d'Argenteuil, à Paris.

(*BALO*, 5 octobre 1931)

Première insertion.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, convoquée pour le 25 septembre 1931, n'ayant pu délibérer valablement, faute de réunir le quorum nécessaire des deux tiers du capital social, MM. les actionnaires de la société

indochinoise de transports sont convoqués à nouveau pour le mardi 21 novembre 1931, à 11 heures, à Paris, 15, rue d'Argenteuil à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, qui faisait l'objet de la précédente assemblée :

Ordre du jour.

Examen d'un projet de fusion avec la Société franco-cambodgienne de transports, par voie d'absorption de cette dernière société et approbation, s'il y a lieu, des conventions intervenues à cet effet.

Augmentation de capital par création d'actions nouvelles à attribuer à la société franco-cambodgienne de transports, en représentation de partie de ses apports.

Modifications à apporter aux statuts, en conséquence de la réalisation des opérations dont s'agit.

Nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés d'apprécier les apports à titre de fusion suivisse, ainsi que les attributions et avantages y relatifs et faire un rapport à ce sujet à une assemblée générale ultérieure.

Modifications à l'article 6 des statuts (application de la loi du 23 janvier 1929).

(Modifications aux articles 38 et 10 des statuts (mise en conformité avec la loi du 1<sup>er</sup> mai 1930).

MM. les actionnaires désirant prendre part à cette assemblée devront, en conformité des statuts, déposer leurs titres ou les récépissés de dépôt de ces titres au siège social, à Saigon, ou dans les bureaux de la Société franco-indochinoise de commission et d'exportation\*, 15, rue d'Argenteuil, à Paris, cinq jours au moins avant la date fixée pour ladite assemblée.

Le conseil d'administration.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Le Journal des débats*, 29 septembre 1931)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 octobre 1931)

L'assemblée ordinaire du 25 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1930 qui font ressortir une perte de 3.233.492 francs.

L'assemblée a décidé d'amortir ce déficit par prélèvement égal sur le compte « Prime sur augmentation de capital ». Le solde de ce compte a été porté à la « Réserve de prévoyance ».

L'assemblée extraordinaire, qui devait se tenir le même jour à l'effet de statuer sur une proposition de fusion avec la Société franco-cambodgienne, a été reportée faute de quorum.

---

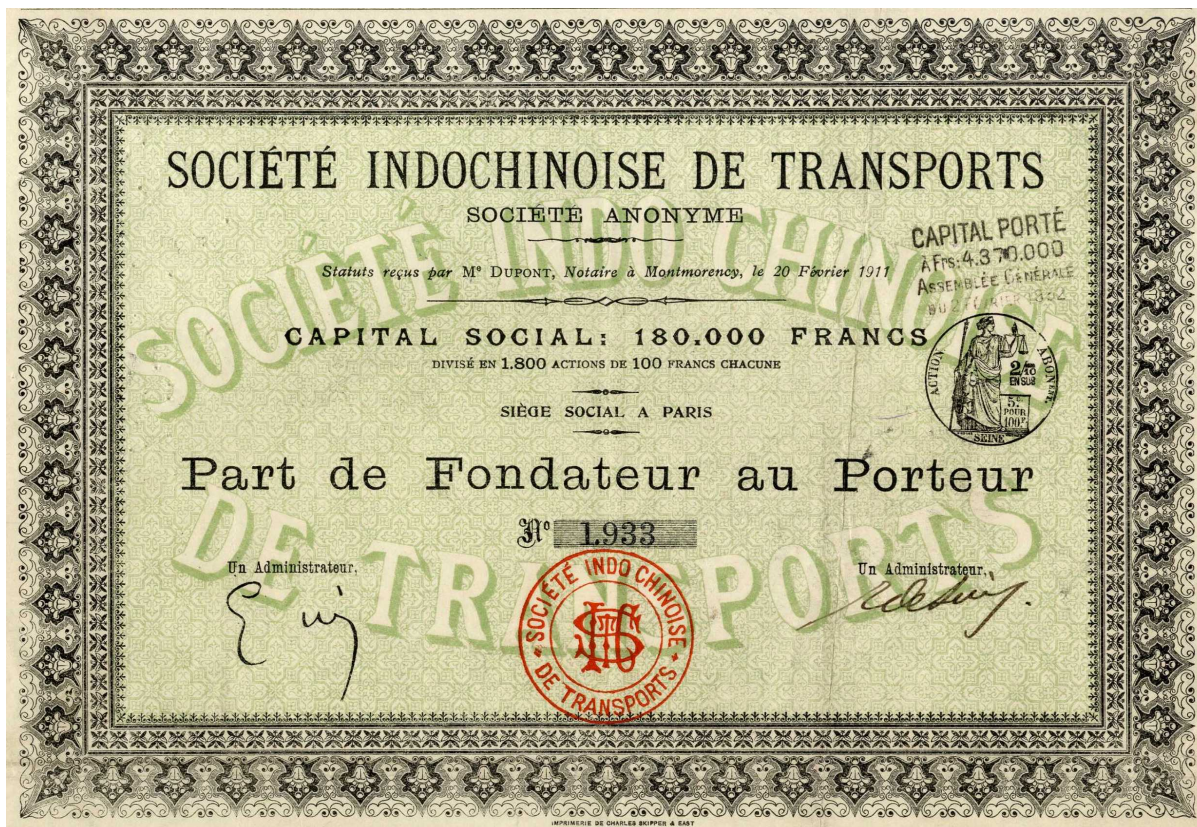
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Le Journal des débats*, 27 novembre 1931)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 24 novembre, à l'effet de statuer sur un projet de fusion avec la Société franco-cambodgienne de transports, par voie d'absorption de cette société, a été reportée au 18 janvier 1932, faute de quorum.

---

1932 (février) :  
ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ FRANCCAMBODGIENNE DE TRANSPORTS

CAPITAL PORTÉ À 4,37 MF



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Société anonyme

Statuts reçus par M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Montmorency, le 20 février 1911

Capital social : 180.000 fr.  
divisé en 1.800 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.
---

CAPITAL PORTÉ À fr. 4.370.000 Assemblée générale du 2 février 1932
---

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Guis ?  
Un administrateur (à droite) : de Sivry  
Imprimerie de Charles Skipper & East

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

*(L'Éveil économique de l'Indochine, 20 mars 1932)*

L'assemblée extraordinaire du 18 janvier 1932 a approuvé provisoirement l'absorption de la FRANCO-CAMBODGIENNE DE TRANSPORTS par la STÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS.

La FRANCO-CAMBODGIENNE est au capital de 400.000 \$ en 20.000 actions de 20 \$.

La Société INDOCHINOISE DE TRANSPORTS, déjà propriétaire de 16.600 actions de la société absorbée, augmentera son capital de 170.000 francs seulement, par création de 1.700 actions nouvelles de 10 francs attribuées aux actionnaires de la FRANCO-CAMBODGIENNE à raison d'une action S. I. T. pour deux actions F. C. T.

Après la réalisation définitive de la fusion, le capital de la STÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS sera donc de 4.370.000 francs.

---

La Société indochinoise de transports  
*(L'Éveil économique de l'Indochine, 15 mai 1932)*

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire de la STÉ FRANCO-CAMBODGIENNE DE TRANSPORTS (capital 400.000 \$) du 2 février 1932 a définitivement approuvé la dissolution de cette société en vue de sa fusion avec la SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES TRANSPORTS, de Saïgon : capital 4.370.000 fr.

Jules Jean-Duclos est chargé de la liquidation de la société supprimée. Celle-ci a fait apport de tout son actif à l'Indochinoise des Transports, moyennant attribution à la Franco-Cambodgienne de 10.000 actions de 100 fr. de l'Indochinoise des Transports, dont 1.700 actions à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Il a été, en outre, convenu que la Société indochinoise de transports prenait en charge :

1° Tout le passif de la Société franco-cambodgienne de transports tel qu'il existait au 31 décembre 1930 s'élevant à \$ 63.474,50.

2° Les diverses dépenses entraînées par la dissolution et la liquidation de cette dernière société, conséquence de la fusion.

Il a été enfin stipulé que la fusion prendrait effet rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

---



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Société anonyme

Statuts reçus par M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Montmorency, et M<sup>e</sup> Fays, notaire à Saïgon

Capital social : 4.370.000 de fr.  
divisé en 43.700 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquittés par abonnement  
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 13 juillet 1932

Siège social à Saïgon

ACTION DE 100 francs AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Paris, le 14 avril 1926

Un administrateur (à gauche) : .Poinsinet de Sivry

Un administrateur (à droite) : ?

P. Forville imprimeur de titres Paris-Rodez

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Le Journal des débats*, 25 décembre 1932)

Les comptes de l'exercice écoulé, qui seront présentés à l'assemblée du 10 février, font ressortir une perte totale de 3.247.229 fr. (dont 2.504.560 fr. de dépréciations et amortissements et 652.669 fr. de déficit proprement dit) contre une perte de 3.232.492 fr. pour l'exercice précédent, qui avait été amortie par un prélèvement sur les primes d'émission. Le conseil proposera l'amortissement partiel de la perte de l'exercice 1931 par un prélèvement de 1 million sur la réserve de prévoyance.

---

*Annuaire Desfossés* 1933, p. 812 :  
Société indochinoise de transports  
Conseil : F. Levecque, pdt ; J. Jean-Duclos, adm. dir. ; G. Poinsinet de Sivry, adm.-dir. ; [Henri] Schwoerer.

---

Radiations de la cote  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> janvier 1933)

Deuxième partie : actions et parts Indochinoise de Transports.

---

Au Cambodge. Si l'auto complétait le rail ?  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 mai 1933)

Depuis qu'a été décidée la construction de la ligne du Cambodge au-delà de Battambang jusqu'à Mongkol-Borey, *l'Éveil* a suggéré que la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine organisât sans plus tarder des services réguliers d'autobus sur Aranya d'une part et sur Angkor d'autre part, autobus exploités dans les mêmes conditions que les trains.

Or un de nos correspondants du Cambodge nous apprend que la Compagnie des chemins de fer du Sud a étudié avec le garage S. I. T. une organisation dans le genre de celle que nous préconisons.

D'après cet arrangement, la S. I. T. aurait supprimé son service Phnom-Penh-Mongkol-Borey et créé un service automobile Aranya-Sisophon-Mongkol-Borey-Sisophon-Siemréap en correspondance avec les trains. Tout était extrêmement simple et économie pour l'Administration pas négligeable, mais au lieu d'aider la compagnie à régler d'abord cette question si simple, elle a voulu reprendre tout le contrat S. I. T. et, depuis décembre dernier, les pourparlers n'avancent plus.

En ce qui concerne la Cie de chemin de fer, nous croyons savoir qu'elle avait apporté dans cette affaire tout l'esprit de conciliation possible, en offrant une ristourne substantielle sur ses billets de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes pour le cas de service combiné, de façon à aider l'autocar. La S. I. T. elle-même s'était montrée très conciliante en abandonnant certains droits acquis. Les prix seraient devenus très raisonnables, les cars sont confortables, le service aurait été quotidien pendant les mois de tourisme, tri-hebdomadaire le reste de l'année, ce qui était très suffisant. Mais il n'aurait pas fallu que les cahiers des charges des deux sociétés les obligeassent à demander l'accord de l'Administration. Bien que le projet procurât à celle-ci une économie, elle ne vit (et ne

voit encore) qu'une chose : la satisfaction de son esprit bolcheviste à l'égard de toute entreprise non encore complètement étatisée. À moins que ce ne soit une nouvelle manifestation de cette décadence intellectuelle dont l'Administration fait preuve depuis quelques temps dans diverses branches, incapable de rien réaliser selon le bon sens.

En attendant, n'est-ce pas ridicule de continuer à subventionner un service d'automobiles 30.000 \$ par an, six mois après la mise en exploitation du chemin de fer ?

Ça c'est un comble. C'était très bien de subventionner un service d'autobus quand il n'y avait pas encore le chemin de fer, pour un service postal trois fois par semaine. Mais continuer cette subvention et faire transporter la poste par ce moyen après la mise en exploitation de la voie ferrée alors que celle-ci est à sa disposition pour un transport GRATUIT et quotidien, voilà qui témoigne qu'il n'y a pas qu'à Elseneur qu'il y a quelque chose de pourri et qu'à la Poste au moins, autant qu'à la Cour de Hué, il y aurait lieu de rajeunir les cadres.

---

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Le Journal des débats*, 27 octobre 1933)

L'exercice au 31 décembre 1932 fait ressortir une nouvelle perte de 371.538 fr. contre 3.247.229 fr. l'an dernier.

---

Publicité  
(*Guide pratique Saïgon*, J. Aspar, 1934, p. 18)

# Société Indochinoise de Transports

## Garage S.I.T.

**PNOM - PENH**  
Place Adhémar Leclère

**SAIGON - Tél. 146**  
93, Rue Mac-Mahon

### ses ateliers

les plus réputés p<sup>r</sup> tous  
travaux mécaniques  
et électriques soignés  
spécialisés pour la

### remise à neuf des moteurs

et la rectification de  
cylindres, vilebrequins.

### ses transports

par autocars postaux  
dans tout le Cambodge.

### ses fournitures

générales complètes :  
axes, pistons, segments,  
soupapes, roulements,  
accessoires, etc...

### sa station service

munie des appareils de  
lavage et graissage  
les plus perfectionnés.

### ses locations

d'autocars, de voitures  
particulières et camions

Agents de :

**DELAHAYE - CHENARD & WALCKER - ROSENGART - CASE**



Société indochinoise de transports  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 mars 1934)

Le 20 mars, les actionnaires de la Société indochinoise de transports réunis en assemblée générale sous la présidence de M. [Jules] Jean-Duclos ont approuvé les comptes de l'exercice 1932.

Après avoir résumé l'évolution de la crise en 1932, le conseil a exposé dans son rapport la marche de l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans ces conditions très mauvaises et avec l'importance des intérêts (fr. 712.900) dont les mauvaises années, qui ont précédé vous ont créé la charge écrasante, il était impossible d'obtenir un retour à l'ère ancienne des profits. Toutefois, nous pouvons vous confirmer ce que nous avons annoncé, lors de votre dernière assemblée générale, à savoir que les pertes considérables de vos précédents exercices (3.520.000 fr. en 1930, 3.247.000 fr. en 1931) ont pu être arrêtées.

Le solde déficitaire de votre exercice 1932 ne s'est, en effet, élevé qu'à 371.552 francs et, si l'on déduit de ce total les pertes provenant d'exercices antérieurs pour des créances devenues douteuses ou irrécouvrables — soit 185.960 fr., le déficit d'exploitation de l'année ne ressort qu'à 185.592 francs.

La comparaison du bilan au 31 décembre 1932 avec celui de l'année précédente fait apparaître un compte nouveau « Matériel roulant ». Il est constitué par des voitures difficilement vendables, même avec de très fortes dépréciations, qui ont été affectées à la location — branche qui cadre bien avec la nouvelle entreprise de transports de la société.

Au passif, les dettes sont en régression de 636.914 fr. 54. Cet apurement a consisté principalement dans le règlement de l'arriéré dû à divers fournisseurs.

La dette aux Banques n'apparaît réduite que de 102.900 francs. En fait, elle a été réduite de 340.000 francs : la différence entre ces deux sommes représentant l'escompte de sommes dues par l'Administration.

Bien qu'en réalité, cette réduction soit minime, elle correspond à un effort de trésorerie considérable dans les circonstances actuelles, en raison d'une part de lourde charge de 712.900 francs d'intérêt et des immobilisations effectuées pour la constitution du matériel du nouveau service de transports.

Le montant des bénéfices bruts a été presque double de celui de l'exercice précédent.

Cet accroissement, dû principalement à l'extension des affaires de la société au Cambodge, témoigne des efforts qui ont été faits pour redresser une situation rendue difficile par la crise et des résultats qui ont été obtenus.

ACTIF			
Disponibles			
Caisse Saïgon	929,3		
Caisse Phompenh	12.918,90	13.848,20	
Banques		789,22	
Cautionnements		43.000,00	
Effets à recevoir		70.870,40	

Débiteurs divers Saïgon	1.528.063,12		
Débiteurs divers Pnom-penh	578.047,70	2.106.110,82	2.234.618,64
Immobilisations			
Immeubles	4.382.655,14		
Amortissements	122.891,37	4.259.763,77	
Matériel Saïgon			
Matériel mécanique	294.446,66		
Amortissements	221.714,81	72.731,85	
Mobilier	242.213,06		
Amortissements	156.890,16	85.322,90	
Matériel roulant	201.000,00		
Amortissements	30.000,00	171.000,00	
Matériel Pnompenh			
Matériel mécanique	83.415,00		
Amortissements	40.455,00	42.960,00	
Mobilier	41.234,80		
Amortissements	19.994,80	21.240,00	
Matériel roulant	1.1877.709,60		
Amortissements	576.980,60	610.720,00	
Comptes à valoir Saïgon		35.095,40	5.298.833,92
Valeurs réalisables			
Marchandises en magasin Saïgon		4.024.547,66	
Marchandises en magasin Pnom-penh		194.034,20	
Marchandises en cours de route		22.084,55	
Portefeuilles		197.178,48	
Avances sur Impôts		180.395,62	
Avances sur fournisseurs		57.350,00	
Avaries et manquants		515,95	4.676.106,46
Profits et pertes 1931		247.229,03	
Profits et pertes 1932		371.552,99	2.618.782,02
			<u>14.828.341,04</u>

PASSIF			
Capital			4.370.000,00
Exigibles			
Banques		7.893.428,95	
Effets à payer		261.783,45	
Créditeurs divers		780.572,18	
Dividendes à payer		76.302,99	
Notes à payer :			
Saïgon	85.824,30		
Pnompenh	18.855,70	104.680,00	
Comptes à valoir Pnom-penh		49.361,40	
Titres remis en cautionnement		28.800,00	9.194.928,87
Réserves et provisions			
Réserve légale		311.571,78	
Réserve de prévoyance		113.466,14	
Provision pour créance litigieuses		838.374,25	1.263.312,17
			<u>14.828.341,04</u>

### COMPTE PROFITS ET PERTES

Créances irrécouvrables			171.065,40
Amortissements :			
Matériel roulant Saïgon	30.000,00		
Matériel roulant Pnom penh	474.716,90	504.716,90	
Matériel mécanique Pnom-penh		28.857,10	
Mobilier Pnompenh		14.024,10	547.598,10
Dépréciations :			
Portefeuilles			1.208,60
Intérêts et agios			
Intérêts et agios Saïgon		667.221,32	
Intérêts et Agios Pnompenh		45.697,30	712.918,62
Frais généraux			

Frais généraux Saïgon		445.888,17	
Frais généraux Pnompenh		417.727,40	863.615,57
Change et diverses <i>[sic]</i>			34.491.10
			<u>2.330.897,39</u>
Bénéfice d'exploitation et divers			1.959.344,40
Balance			371.552,99
			<u>2.330.897,39</u>

Société indochinoise de transports.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1934)

Le bénéfice d'exploitation et les produits divers se sont élevés, pour l'exercice 1932, à 15131.107 francs contre 1.002.010 francs pour l'exercice précédent. Après déduction des frais généraux et divers, l'exercice se solde par une perte de 371.053 francs contre un déficit de 3.247.229 francs.

Au bilan, au 31 décembre 1932, les immobilisations figurent pour 5.208.833 francs contre 5.007.220 francs. Les disponibilités s'élèvent à 2.234.010 francs au lieu de 2.725.003 francs. Les valeurs réalisables se totalisent par 4.070.100 francs au lieu de 5.382.034 francs. Au passif, on relève 9.191.929 francs d'exigibilités au lieu de 9.803.041 lianes. Les réserves et provisions se montent à 1.203.412 francs contre 2.248.518 francs. Le capital est toujours de 4.370.000 francs.

---

*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 juin 1934 : pub  
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
93, rue Mac-Mahon et 4, rue Filippini, Saïgon  
Place Adhémar-Leclère, Pnomh-Penh  
VENTE ET RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES  
Service spécial pour l'outillage électrique  
MORRIS LÉON BOLLÉE-DELAHAYE  
CHENARD-WALKER ROSENGART

---

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Le Journal des débats*, 15 août 1934)

On assure que l'exercice 1933 fera apparaître une perte de l'ordre de la précédente, soit 371.000 francs.

---

Indochinoise de Transports  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1934)

Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice 1933 est de 1.801.000 francs contre 1.231.107 francs pour l'exercice 1932. Après déduction des frais généraux et intérêts

divers, des amortissements et de la prise en charge des créances irrécouvrables, les comptes se soldent par une perte de 416.500 francs contre une perte précédente de 371.553 francs.

---

Indochinoise de Transports  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 août 1935)

L'exercice 1934 fera apparaître une perte en diminution sur celle de l'exercice précédent qui s'élevait à 416.921 fr.

D'après les résultats acquis pour l'exercice en cours, une nouvelle amélioration serait encore envisagée à la clôture des comptes au 31 décembre prochain.

---

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Les Annales coloniales*, 28 février 1936)

Les comptes de l'exercice 1934, qui seront présentés à l'assemblée du 28 février à Saïgon, se soldent par une perte de 285.848 fr. qui porte le déficit total à 3 millions 321.552 francs.

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1936)

Nécrologie. — Nous avons appris avec tristesse le décès survenu à l'hôpital mixte le 31 mars de M. Francine Mariadassou.

M. Francine, qui était employé à la Société indochinoise de transports, a été enlevé en pleine jeunesse par une tuberculose pulmonaire. Il était né à Pondichéry en 1899.

Les obsèques ont eu lieu le 1<sup>er</sup> mars à 7 h. La *Dépêche au Cambodge* présente à M. Francine Aroquianadin et à toute la famille du disparu ses bien sincères condoléances.

---

COCHINCHINE  

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 août 1936)

La chambre ds appels correctionnels a examiné une seule affaire européenne : celle concernant le mécanicien de la S. I. T., M. P., qui avait tué un jour accidentellement un jeune mécanicien indigène qui avait été coincé entre l'établi devant lequel il travaillait et la carrosserie de la voiture que MP... était justement en train d'essayer.

La famille de la victime avait été désintéressée, et par la compagnie d'assurance et par la S.I.T., mais le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance avait malgré tout condamné M.P. à 100 francs d'amende avec sursis. Le mécanicien de ce garage avait fait appel de cette décision Me Gonon plaida sa cause, expliquant à la Cour que son client n'était pas responsable de ce malheureux accident.

La Cour a estimé devoir confirmer la décision du premier juge.

---

Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> septembre 1936)

Par arrêté du gouverneur général en date du 30 août 1936, sont désignés pour faire partie du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, pour un an, à compter de la date de l'ouverture de la session de 1936.

A — En qualité de membres titulaires français :

Duclos, administrateur de la Société indochinoise de transports, à Saïgon.

---

Publicité  
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 septembre 1936)



23, rue Mac-Mahon et 4, rue Filippini, Saïgon  
Place Adhèmar-Leclère Pnom-Penh  
MORRIS — LÉON BOLLÉE — DELAHAYE  
CHENARD & WALKER — ROSENGART

---

Société indochinoise de transports  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 octobre 1936)

L'assemblée ordinaire qui doit examiner les comptes de l'exercice 1935 ne se tiendra guère avant la fin du mois de décembre. Le bilan fera apparaître un bénéfice d'à peu

près 8.000 francs, au lieu d'une perte de 285.848 francs en 1934. La Société a bénéficié de l'amélioration de la situation économique en Indochine et de la réduction de ses frais généraux.

---

Indochinoise de Transports  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 novembre 1936)

L'exercice 1935 fera apparaître un léger bénéfice de quelques milliers de francs, contre une perte de 285.848 francs pour 1934. La marche de l'entreprise continue à s'améliorer.

---

AEC 1937/1055 — Société indochinoise de transports (S.L.T.),

4, rue Filippini, SAIGON (Cochinchine).

Correspondant : 29, rue Tronchet, Paris (8<sup>e</sup>).

Tél. : Anjou 45-57. — Télég. : Sindotran-Paris-8. — © : Cogef Lugagne.

Capital. — Société anon., fondée le 27 janvier 1911, capital 4.370.000 fr. (à l'origine 180.000 fr., 300.000 fr. en 1912, 1.200.000 fr. en 1921, 3.000.000 de fr. en 1926, 4.200.000 fr. en 1928 et 4.370.000 francs en 1930), en 43.700 actions de 100 fr. libérées. — Parts de fondateur : 3.000. — Dividendes : actions, 1921, 22 fr. ; 1922, 27 fr. 40 ; 1923, 34 fr. 65 ; 1924, 1925 et 1926, 50 fr. ; 1927, 30 fr. ; 1928, 6 fr. — Parts 1921, 32 fr. ; 1922, 48 fr. 50 ; 1923, 74 fr. 69 ; 1924, 1925 et 1926, 116 fr. ; 1927, 120 fr.

Objet. — Exploitation d'ateliers mécaniques ; commerce d'automobiles et accessoires ; groupes moteurs (vapeur, gaz pauvre, mazout, essence). Transports routiers.

Conseil. — MM. F. Levecque, présid. ; Jules Jean-Duclos et H. Schworer admin. délégués ; J. Bosc<sup>4</sup>, P. Ferrand.

---

Société indochinoise de transports  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 octobre 1937)

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1936 est de 1.065.000 fr., soit très légèrement supérieur au précédent. Après déduction des amortissements et frais généraux, il reste un solde positif de 33.151 francs contre 8.419 francs, qui viendra en déduction des déficits antérieurs figurant pour 3.321.552 francs.

---

SOC. INDOCHINOISE DES TRANSPORTS  
(*Le Journal des débats*, 23 juillet 1938)

Les résultats de l'exercice 1937 marqueront une amélioration sur ceux de l'exercice précédent, lesquels s'étaient traduits par un bénéfice net de 33.151 francs.

---

---

<sup>4</sup> Jules Bosc (1871-1959) : ancien résident supérieur au Laos (1917-1931).

INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1938)

Les comptes de l'exercice 1937, qui seront présentés à l'assemblée du 16 janvier, à Saïgon, font apparaître, après 243.862 francs d'amortissements, un bénéfice net de 269.651 francs (contre 33.151 francs en 1936), qui viendra en déduction des pertes antérieures s'élevant à 3.228.401 francs.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
(*Le Temps*, 15 novembre 1939)

Les résultats de l'exercice 1938 font ressortir un bénéfice de 332.606 francs contre 269.561 francs pour 1937. Ce bénéfice sera consacré aux amortissements.

---

Le développement des véhicules à gazogène dans le Sud-Indochinois par P. ALLOUARD, inspecteur des forêts  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 décembre 1940)

Statistique des gazogènes mis en circulation dans le Sud-Indochinois du 1<sup>er</sup> août 1937 au 30 septembre 1940

Marques	Nb total de moteurs équipés	PAYS DE L'UNION		
		Cochinchine	Cambodge	Sud-Annam et Sud-Laos
2° Gazogènes fabriqués en France et montés à Saïgon				
Carbor (montés à la S.I.T.)	10	6	4	»
TOTAUX	36	24	10	2

Bulletin de l'Association mutuelle  
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Fleury, Honoré, Garage S. I. T.,  
M<sup>me</sup> Fleury et 1 enfant.  
M. Pouderoux, Marc, Garage S.I.T.  
M<sup>me</sup> Pouderoux et 1 enfant.

---

Société indochinoise de transports  
Société anonyme au capital de 4.370.000 francs  
Siège social : 4, rue Filippini et 95, rue Mac-Mahon

---

Assemblée générale ordinaire du 15 avril 1946  
(*Le Journal de Saïgon*, 20 février 1946)



Business as usual.

---

AVIS  
(*Le Journal de Saïgon*, 18 mai 1946)

La Société indochinoise de transports informe le public de la mise en service d'un deuxième car hebdomadaire sur la ligne Saïgon–Pnom-Penh.  
Départ de Saïgon samedi.

---

Société indochinoise de transports  
(S.I.T.)  
Société anonyme au capital de 4.370.000 francs  
Siège social à Saïgon, rue Filippini, n° 4

---

CONVOCAATION  
(*Le Journal de Saïgon*, 5 septembre 1946)

Les actionnaires de la Société indochinoise de transports sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le JEUDI 24 OCTOBRE à DIX HEURES au siège social à Saïgon, rue Filippini, n° 4, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Conversion du capital et des comptes sociaux en piastres indochinoises.  
Autorisation au conseil d'augmenter le capital jusqu'à DIX MILLIONS DE PIASTRES.  
Modifications aux articles 7 et 8 des statuts.

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, peuvent prendre part à cette assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer cinq jours avant la date de l'assemblée, au siège social à Saïgon ou à Paris, 29, rue Tronchet, chez la Société franco-indochinoise de commission et d'exportation, leurs titres ou un récépissé de dépôt de leurs titres dans un établissement de crédit, un banquier, un agent de change ou un notaire chez lesquels les titres resteront bloqués jusqu'au Jour où l'Assemblée aura délibéré valablement sur l'ordre du jour ci-dessus.

Les propriétaires d'actions nominatives depuis cinq jours au moins avant la réunion sont dispensés du dépôt de leurs certificats nominatifs.

Le conseil d'administration.

---

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES  
(*Climats*, 28 septembre 1946)

Société indochinoise de transports. — Une assemblée extraordinaire est convoquée à Saïgon pour le 24 octobre prochain. Elle aura à décider la conversion en piastres du capital et des comptes sociaux dans le cadre de l'ordonnance fédérale du 29 mai dernier autorisant cette conversion au taux de 10 fr. pour les sociétés ayant leur siège

social en Indochine. Le capital se trouverait ainsi fixé à 437.000 piastres et divisé en 43.700 actions de 10 piastres.

Le conseil demandera à la même assemblée l'autorisation d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital jusqu'à, un total de 10 millions de piastres, soit en espèces ou par distribution de réserves.

---

Vers 1950 : la S.I.T. à l'heure américaine

The advertisement is framed in a dark red border. In the center is a black and white photograph of a multi-story building with classical architectural features. Overlaid on the bottom of the photo is the large, bold, white letters 'SIT'. To the left of the photo, the text reads: 'AU VIETNAM', 'BOITE POSTALE : 422', '95, RUE M<sup>L</sup>-DE-LATTRE-DE-TASSIGNY', 'ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : SIT-SAIGON', 'R. C. 149', and 'SAIGON' with a star below. To the right, it reads: 'AU CAMBODGE', '16-18, RUE HENRI-MAITRE', 'ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : SIT-PHOM-PENH', 'R. C. 140', and 'PHNOM-PENH' with a star below. At the bottom, the full name 'SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS' is written in large bold letters, followed by 'SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.185.000 PIASTRES' and 'SIÈGE SOCIAL : 4, RUE FILIPPINI — SAIGON'. A red dragon logo is on the right. At the very bottom, a list of car brands is shown: 'CHRYSLER \* PLYMOUTH \* FARGO \* BORGWARD \* LAND ROVER'.

[saigon-vietnam.fr](http://saigon-vietnam.fr)

Chrysler \* Plymouth \* Fargo \* Borgward \* Land Rover

---

Participation de la [Compagnie péninsulaire des étains](#)

---

AGE

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 janvier 1950)

27 JANVIER

Indochinoise de Transports. — 11 h., 4 rue Filippini à Saïgon. Élévation du nominal des actions.

---

Société indochinoise de transports

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 janvier 1950)

Suivant délibération en date du 19 novembre 1946, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société indochinoise de transports a notamment autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à dix millions de piastres par simple décision au moyen de l'émission, aux conditions qu'il avisera, d'actions ordinaires à souscrire et libérer en espèces ou par compensation ou à distribuer par l'emploi des réserves.

Suivant délibération en date du 9 décembre 1949, le conseil d'administration de ladite Société a pris la résolution ci-après :

« Le conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui ont été précédemment attribués par l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 1946, l'autorisant à procéder, sur simple décision de sa part, à l'augmentation du capital de la société jusqu'à concurrence de 10.000.000 de piastres indochinoises par emploi des réserves, par compensation ou par émission en espèces,

Décide :

Le capital social, actuellement de \$ I.C. 874.000 divisé en 43.700 actions de 20 \$ 00, est augmenté de même somme et porté ainsi à \$ I.C. 1.748.000, au moyen de l'augmentation de la valeur nominale des actions existant à ce jour, qui est élevée de 20 à 40 piastres I.C.

Le montant de cette augmentation de capital de \$ I.C. 874.000, qui prendra effet du premier janvier 1949, sera entièrement libéré au moyen d'un prélèvement de même somme, augmenté de tous frais et taxes entraînés par cette opération, effectué sur la réserve de prévoyance, propriété exclusive des actionnaires ».

Comme conséquence de cette décision, le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 7 des statuts se trouve modifié et est remplacé par le texte suivant :

« Article 7. — Le capital social est fixé à \$ I.C. 748.000 divisé en 43.700 actions de 40 piastres chacune ».

---

AEC 1951-1101 — Société indochinoise de transports (S.I.T.), 4, rue Filippini, SAIGON (Sud Viet-Nam).

Correspondant : Société franco-indochinoise de commission et d'exportation, 29, rue Tronchet, PARIS (8<sup>e</sup>). Voir notice n° 1017

Capital. — Société anon., fondée le 27 janvier 1911. capital 1.748.000 piastres en 43.700 act. de 40 piastres libérées. — Parts de fondateur : 3.000.

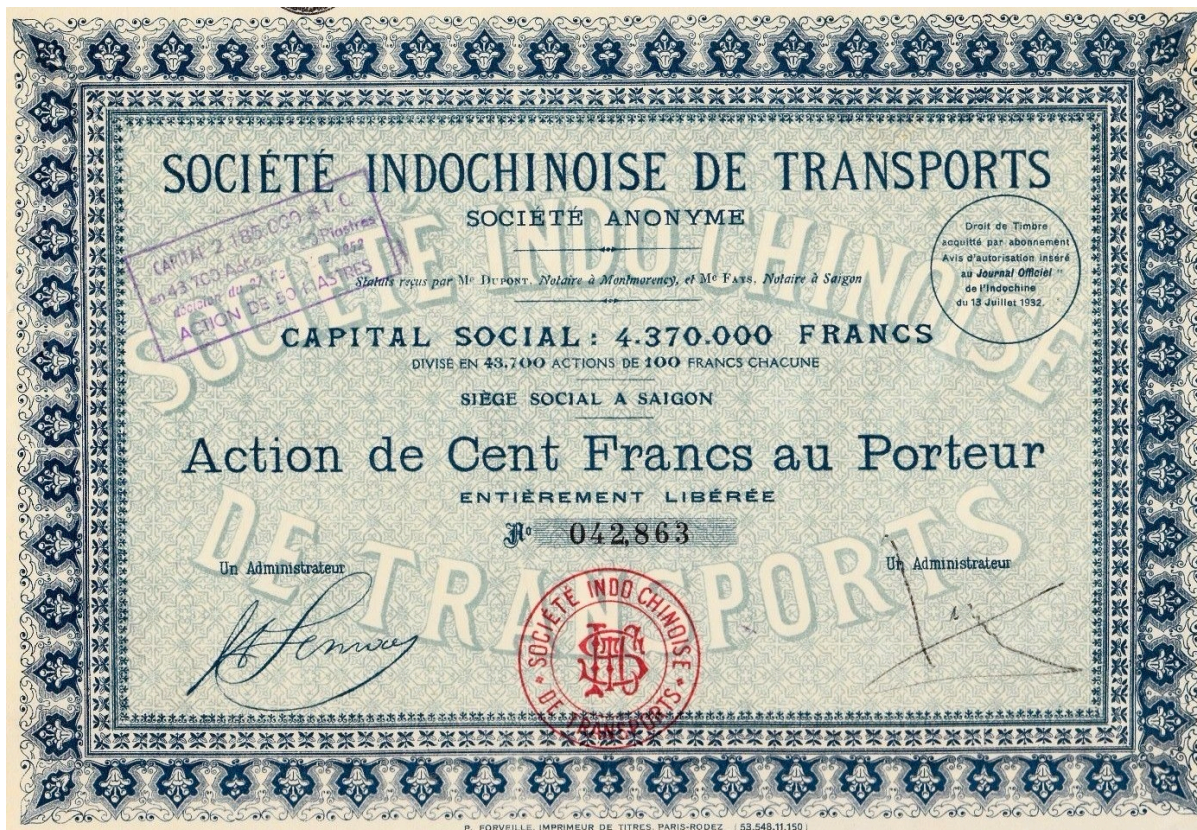
Dividendes. — 1947 : act. 7 p. 96, parts 97 p. ; 1948 : act. 8 p., parts 200 p.

Objet. — Exploitation d'ateliers mécaniques, commerce d'automobiles et accessoires ; groupes moteurs (vapeur, gaz pauvre, mazout, essence). Transports routiers.

Agences. — Saïgon, Pnom-Penh.

Conseil. — MM. J[ules] Bosc, présid. ; Pierre Pagès [Soffo], admin. dél. ; J[ules] Jean-Duclos, H. Etcheverry, M[aurice] Lécorché [anc. insp. gén. d'exploitation de la Cie des ch. fer de l'IC et du Yunnan (1919-1943)], M<sup>me</sup> Ferrand, Cie péninsulaire des étains, R[aul] Guillemard [pdt Péninsulaire des Étains, adm. Vieille Cure à Cenon (Gironde) et St-Même-les-Carières (Charente)], Truong Vinh Tong.

---



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS  
Société anonyme

Statuts reçus par M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Montmorency, et M<sup>e</sup> Fays, notaire à Saïgon

Capital social : 4.370.000 de fr.  
divisé en 43.700 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquittés par abonnement  
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 13 juillet 1932

CAPITAL 2.185.000 \$ I.C.  
en 43.700 actions de 50 piastres.  
Décision du 27 novembre 1952  
ACTION DE 50 PIASTRES

Siège social à Saïgon

ACTION DE 100 francs AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Paris, le 14 avril 1926

Un administrateur (à gauche) : .?

Un administrateur (à droite) : ?

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

*Annuaire Desfossés* 1953, p. 502 :  
Société indochinoise de transports  
Conseil. — J. Bosc, Ch. Beyssac, J. Diot, N. Truong Vinh Tong, R. Guillemard, P. Pagès, M<sup>me</sup> Vve Ferrand, Cie péninsulaire des étains.  
Commissaires des comptes : Agart ; Demay, suppl.

---

#### SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

##### Erratum

*(L'Information financière, économique et politique, 7 février 1953)*

Une ligne ayant sauté dans notre compte rendu de l'assemblée ordinaire (voir *L'Information* du 6 février), nous rétablissons ainsi le texte concernant plus particulièrement les dividendes votés : « Dividendes : net 3,21 piastres indochinoises pour les actions au porteur, 3,36 piastres indochinoises pour les actions au nominatif, 109,72 piastres indochinoises pour les parts au porteur, 112 piastres indochinoises pour les parts au nominatif. »

---

#### SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

*(L'Information financière, économique et politique, 23 juin 1955)*

Les comptes de l'exercice 1954 dont ressortir un bénéfice alors ceux de 1953 s'étaient soldés profit ni perte.

---

#### SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

*(L'Information financière, économique et politique, 20 octobre 1955)*

Le solde disponible de 1954 s'établit à 2.788.472 piastres. Dividende brut : 41 piastres par action et 278 piastres par part.

---

#### Société indochinoise de transports

[Desfossés 1956/471]

S.A., 1911.  
Bosc (Jules), 471 (pdt Indoch. transp.).  
Robrieux (P.), 471 (Indoch. transp.), 614 (Péninsulaire minière et indus.).  
Diot (J.), 471 (Indoch. transp.).  
Truong Vinh Tong, 471 (Indoch. transp.).  
Guillemard (Raoul)(ép. 1932 Simonne Wattinne)(anc. pdt de la Cie Péninsulaire des étains avec un Deloffre, nom qu'on retrouve à la Vieille Cure, sachant que la Péninsulaire était liée à la Holding coloniale où l'on retrouve un Wattinne), 471 (Indochinoise de transp.), 1925 (Vieille Cure de Cenon).  
Péninsulaire minière et indus. (ex-Péninsulaire des étains).

Agart (Ch.), 471 (com. cptes Soc. indoch. de transp.), 1792 (comm. cptes Caout. Donai), 1816 (comm. cptes Hévées de Caukhoi).  
Trevadic (P.), 471 (com. cptes suppl. Soc. indoch. de transp.), 1816 (comm. cptes suppl. Hévées de Caukhoi), 2239 (comm. cptes Indochine films et cinémas).

CAPITAL SOCIAL : 2.185.000 \$ I.C. divisé en 43.700 actions de 50 piastres. À l'origine 180.000 fr. Élevé par étapes successives à 4.370.000 fr. en 1932. Transformé en 437.000 piastres en 1948. Porté en 1949 à 874.000 \$ I.C. par élévation du nominal de 10 à 20 piastres. Porté en 1950 à 1.748.000 \$ I.C. par élévation du nominal à 40 piastres. Porté fin 1952 à 2.185.000 piastres par élévation du nominal à 50 piastres.

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total
1946	511	347
1947	998	736
1948	2.136	1.150
1949	1.823	1.339
1950	942	938
1951	1.485	744
1952	—	—
1953	—	—
1954	2.801	2.773

#### INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

(*L'Information financière, économique et politique*, 6 novembre 1957)

Le conseil proposera pour 1956 un dividende brut de 20 piastres par action et de 140 piastres par part.

---